NA
2350
P3
1911/12

ROBA

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/lesconcoursdarch1911pari

ÉCOLE NATIONALE DES BEAUX-ARTS

LES

Concours d'Architecture

DE

l'Année Scolaire 1911-1912

DEPT. OF ARCHITECTURE
AUG 16 1912
UNIVERSITY OF TORONTO

SIXIÈME ANNÉE

1re SÉRIE

PROGRAMMES

Planches 1 à 44

PARIS
AUGUSTE VINCENT
4, Rue des Beaux-Arts, 4
Téléphone 814-81

LIBRARY
SEP 10 1991
UNIVERSITY OF TORONTO
NA
2500
P2
1992

ÉCOLE NATIONALE DES BEAUX-ARTS

LES

CONCOURS D'ARCHITECTURE

DE

l'Année Scolaire 1911-1912

SIXIÈME ANNÉE

Ire SÉRIE

PROGRAMMES

DEPT. OF ARCHITECTURE
AUG 16 1912
UNIVERSITY OF TORONTO

INSTITUT DE FRANCE — ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS

CONCOURS CHAUDESAIGUES

PROGRAMME DU 7 SEPTEMBRE 1911

Rendez-Vous de Chasse

Ce pavillon, isolé dans le parc d'un grand domaine forestier, comprendrait :

Un vestibule, une salle principale qui serait à la fois salon et salle à manger, largement ouverte sur une terrasse dominant un étang, plusieurs salons, salons pour les dames, vestiaires, lavabos, etc.

Dans le soubassement, cuisine et ses dépendances, salle pour le personnel.

La plus grande dimension de la grande salle n'excèderait pas 16 mètres. Les autres dimensions sont indéterminées.

Pour les esquisses, on fera un plan général à l'échelle de 0m0025 pour mètre, la façade et la coupe de la grande salle avec arrachements à l'échelle de 0m01 pour mètre.

Pour le rendu, on fera le plan d'ensemble à 0m005 pour mètre, le plan et la façade de la grande salle à 0m02 et la coupe de la même salle à 0m04 pour mètre, ces trois derniers, dessin avec arrachements.

PRIX :	M. CAMUZAT, élève de M. Pascal.....	Pl. 1 à 4.
Mention :	M. JAPY, élève de M. Pascal.....	Pl. 5 à 8.
—	M. HALLEY, élève de M. Héraud.....	Pl. 9 à 13.
—	M. HAFFNER, élève de M. Laloux.....	Pl. 14 à 18.
—	M. DRAPERI, élève de M. Héraud.	

1re CLASSE — RENDU

CONCOURS D'ÉMULATION DU MERCREDI 19 JUILLET 1911

A RENDRE LE SAMEDI 7 OCTOBRE

(Projet de Vacances)

Le Professeur de théorie propose pour sujet du concours :

Un Théâtre

Cet édifice destiné à des représentations lyriques, dramatiques et de comédie serait situé en bordure d'une large voie, sur un terrain formant emprise dans une promenade publique.

Il se composerait, comme tous les édifices analogues, de deux parties principales :

1° La salle de spectacle et ses dépendances destinées au public ;

2° La scène ou théâtre proprement dit, l'administration, les locaux destinés aux artistes et au personnel de scène.

Ces deux parties, quoique composant un même ensemble, ne peuvent avoir entre elles que des communications peu nombreuses et faciles à intercepter. Chacune d'elles doit être pourvue de ses moyens propres d'accès et de dégagement.

Tous les locaux destinés au public et tous ceux de la scène doivent être desservis par, au moins, deux entrées et deux escaliers distincts. Les escaliers à quartier tournant sont à éviter. L'ouverture de la scène doit être munie d'un rideau métallique manœuvrable du dedans et d'un point facilement accessible du dehors. Les vantaux des portes doivent ouvrir vers le dehors.

La partie publique comprendrait :

Une ou deux descentes à couvert ;

Une galerie extérieure avec guichets pour la vente des billets ;

Un vestibule avec bureaux des contrôleurs ;

Des vestiaires ;

Un ou deux escaliers principaux et des escaliers secondaires ;

Un foyer principal, un buffet et un fumoir ;

Des galeries de circulation et d'accès aux divers points de la salle ;

La salle de spectacle.

Cette salle, pièce principale de l'édifice, disposée pour recevoir 1,600 spectateurs assis serait divisée en parterre, orchestre, galeries et loges. L'orchestre des musiciens serait complètement apparent ou, en partie, dissimulé sous le proscenium.

Toute liberté est laissée aux concurrents pour la disposition de la salle et son agencement, le nombre plus ou moins grand des étages, des loges et des galeries.

Il est rappelé, à ce sujet, que des essais très intéressants et appréciés ont été faits à l'étranger dans le but de diminuer le nombre des places de côté et même de les supprimer radicalement.

Les services de la scène et de l'administration comprendraient :

Un logement de concierge ;

Une entrée spéciale pour les décors ;

Des escaliers en nombre suffisant pour assurer deux dégagements à tous les étages et à tous les locaux ;

Un poste de police ;

Un poste de sapeurs-pompiers ;

Divers locaux pour le personnel de la scène, des dépôts de petit matériel ;

Dans un étage principal, au niveau de la scène, le cabinet du Directeur avec antichambre, le cabinet du Secrétaire général, le cabinet du régisseur, deux bureaux d'employés, un

cabinet pour le médecin, le foyer des artistes, le foyer de la danse, le foyer des figurants et choristes ;

Et, dans divers étages, une trentaine de loges particulières pour les artistes, les danseurs et danseuses ; des salles d'habillage et des vestiaires pour les choristes, les figurants, le corps de ballet, etc.

La scène occupant le centre de ces locaux serait pourvue de larges bas-côtés, de trois dessous et de deux ou trois étages de ponts.

Des water-closets, urinoirs, postes de secours contre l'incendie seraient répartis sur les divers points de l'édifice.

L'ensemble serait chauffé par la vapeur et éclairé par l'électricité. Les chaudières à vapeur seraient établies dans les caves de la partie publique ou dans un bâtiment annexe dont il ne sera pas rendu compte.

La plus grande dimension du terrain, non compris perrons et emmarchements, n'excèdera pas 90 mètres.

On fera :

Pour l'esquisse : la moitié du plan du rez-de-chaussée et la moitié du plan de l'étage du foyer principal, l'élévation principale et une coupe perpendiculaire à cette élévation, à 0 m. 002 pour mètre ;

Pour le rendu : les mêmes plans complets, la même coupe à 0 m. 005 pour mètre et l'élévation au double.

Paris, le 19 Juillet 1911. V. BLAVETTE.

NOTE. — Le prix Cavel d'une valeur de 300 francs est attribué à l'élève qui obtient la première des médailles dans le concours de projet rendu jugé au commencement d'octobre et dit « Projet de vacances ». Il ne peut être cumulé (Article 97 du règlement).

Prix Cavel et Première Médaille : M. ANSALONI, élève de M. Defrasse..... Pl. 19 à 21.

Première Médaille : M. RIGOLET, élève de MM. Esquié et Jaussely..... Pl. 22 à 24.
— — M. MONNARD, élève de M. Héraud..... Pl. 25, 26.
— — M. CHEVALIER Pierre, élève de M. Marcel Lambert..... Pl. 27 à 29.

Des *Premières Secondes Médailles* ont été accordées aux projets de MM. BAECHTOLD, élève de M. Laloux ; BOLOPION et ROGNAT, élèves de MM. Esquié et Jausselv ; BURNHAM, élève de M. Deglane ; CHICANDARD, élève de MM. Duquesne et Recoura ; FAVIER, élève de l'Ecole Régionale de Lille ; GRAPIN, élève de M. Bernier ; MEYER Lévi, élève de M. Hulot, et SOLLIER, élève de M. Redon.

1re CLASSE — ESQUISSE

CONCOURS D'ÉMULATION DU VENDREDI 29 SEPTEMBRE 1911

Le Professeur de théorie propose pour sujet du concours :

Un Dressoir

La salle à manger de réception d'un hôtel particulier est desservie par une galerie ; elle s'éclaire latéralement sur le jardin, une cheminée décore l'un des petits côtés ; l'autre petit côté est, en grande partie, occupé par un dressoir fixe en menuiserie se reliant, comme composition, avec la décoration de la pièce. Ce dressoir peut être, en partie, logé dans une niche de forme indéterminée ou complètement en saillie sur le mur ; deux portes de service sont pratiquées dans son voisinage. Destiné à conserver l'argenterie courante et des pièces historiques, il comprendra des armoires fermées, des tiroirs, des étagères complètement à jour et d'autres fermées par des glaces.

La salle à manger a 10 mètres de largeur sur 7 de hauteur.

On fera le plan du fond de la pièce et une coupe partielle suivant son grand axe à 0 m. 02 pour mètre et l'élévation totale de la décoration du fond à 0 m. 04 pour mètre.

Paris, le 29 septembre 1911. V. BLAVETTE.

Première Mention : M. DELAON, élève de M. Laloux..... Pl. 30.
— — M. EXPERT, élève de M. Redon ..... Pl. 31.

Des *Premières Mentions* ont été également accordées aux projets de MM. BAECHTOLD, élève de M. Laloux; SÉASSAL et DRAPERI, élèves de M. Héraud; LEBOUT, élève de M. Deglane.

INSTITUT DE FRANCE — ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS

CONCOURS DETOUCHE DIT DESTOUCHES, DELAGE & ROUX

POUR L'ANNÉE 1911

PROGRAMME :

Un Casino de Bains de Mer

Cet édifice, situé à proximité d'un établissement de bains de mer, serait isolé sur la plage. Il se composerait d'un vaste vestibule avec dépendances : salles de l'administration, vestiaire, bureaux d'abonnement, de distribution de billets ; pièces d'attente pour les domestiques, le personnel, salles de lecture, salles de billards et de jeux ; grand café, salons particuliers, salle de bal ; salle de concert pour les mauvais temps et pour le soir. Un important orchestre extérieur sera disposé à proximité du café et portiques abris du côté de la mer. Il y aura aussi des portiques du côté des jardins.

Le terrain, ne dépassant pas cent mètres dans sa plus grande dimension, comprendra une enceinte de verdure et des postes de gardiennage.

Il y aura une habitation pour le Directeur, dans l'établissement ou dans son enceinte.

On fera l'esquisse du plan à l'échelle de deux millimètres, et, à la même échelle, une facade et deux coupes.

Un morceau détaché de cette esquisse sera grandi à l'échelle de deux centimètres.

Les dessins devront être remis à l'Ecole des Beaux-Arts, le 23 février 1911.

Pour le rendu, à la date du 12 octobre 1911, on fera le plan à l'échelle de un centimètre et les élévations et coupes à deux centimètres pour mètre.

Premier Prix : M. BARRÉ René, élève de MM. Daumet et Jausselv ..... Pl. 32 à 38.
Deuxième Prix : M. TRÉVELAS, élève de MM. Scellier de Gisors et Bernier.
Troisième Prix : M. LAUZANNE, élève de M. Laloux..... Pl. 39 à 44.

A. VINCENT, 4, Rue des Beaux-Arts, PARIS

VIENT DE PARAITRE

CHOIX DE PLANS

DE

GRANDES COMPOSITIONS

EXÉCUTÉES

PRÉSENTANT AVEC LEURS JARDINS OU LEUR ENTOURAGE

UNE SÉRIE D'ENSEMBLES

DE L'ANTIQUITÉ, DE LA RENAISSANCE ET DES TEMPS MODERNES

29 PLANCHES

ACCOMPAGNÉES CHACUNE D'UN TEXTE EXPLICATIF

d'après les dessins et relevés de

GEORGES GROMORT

L'accueil qui a été fait à cet ouvrage aussitôt son apparition nous a permis — en augmentant son tirage tandis que c'était possible encore — de l'offrir au public dans des conditions particulièrement avantageuses. On trouvera dans ce recueil, auquel nous avons donné tous nos soins et dont la belle exécution a satisfait les amateurs les plus éclairés, une série d'ensembles célèbres dont la connaissance est indispensable à tous ceux qui s'adonnent à la composition de plan. Il y a là, groupée sous un format commode, une documention considérable, dont la matière est éparpillée dans une vingtaine de volumes coûteux, et dont une partie au surplus est presque complètement inédite.

La Table de l'ouvrage comprend :

L'Acropole d'Athènes, planche indiquant la position respective des monuments subsistants et un schéma de la composition générale.

Pompeï ; plan complet de la majeure partie des ruines aujourd'hui découvertes ; cette planche est inédite, au moins dans les ouvrages français (Salon de 1901).

Les Forums Romains ; belle planche d'ensemble (62 × 44) groupant les renseignements qu'on possède aujourd'hui sur le centre de l'ancienne Rome, accompagnée d'un plan de l'état actuel (Salon de 1909).

Les Thermes de Caracalla.

Le plan du **Champ de Mars Romain**, belle reproduction de la célèbre gravure de PIRANESI.

L'Alhambra de Grenade.

Trois Plans montrant la disposition des quartiers principaux de **Pise**, de **Florence** et de **Sienne.**

Le Palais Pitti et ses jardins.

La Place Saint-Marc à Venise, grande planche (62 × 44), d'une reproduction très soignée donnant avec toutes les mosaïques l'ensemble des monuments et de leurs abords (Salon de 1899).

La Chartreuse de Pavie, inédite dans les ouvrages classiques.

Le Vatican et ses abords, grand plan d'ensemble qui n'existe pas, sous cette forme complète, même dans le si remarquable ouvrage de LETAROUILLY.

Les Villas d'Este et **Aldobrandini.**

Les jardins de l'**Isola Bella** du lac Majeur, planche double très bien reproduite, qui manque à la plupart des ouvrages courants et qui donne le relevé, ombré et lavé, des célèbres jardins suspendus (Salon de 1908).

Le Parc de **Versailles**, plan d'ensemble des jardins complété par le plan du Château à l'étage des grands appartements. (Il est donné presque partout au rez-de-chaussée).

Enfin les jardins des **deux Trianons**, disposition d'ensemble rarement publiée, ceux de **Marly** et ceux de **Caserte** d'après l'ouvrage assez peu répandu de VANVITELLI.

L'ouvrage en carton, contenant 29 planches sur beau papier, avec 20 notices sur simili-Hollande ..... **30** fr.

ŒUVRES CHOISIES

DE

J.-B. PIRANESI

Frontispices, Compositions, Prisons, Trophées, Plan et Vue de Rome

DESSINÉS ET GRAVÉS DE 1746 A 1778

Honoré d'une Souscription du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts

REPRODUCTION DE L'ÉDITION ORIGINALE

TEXTE FRANÇAIS

Un Album in-4° colombier (44 × 31) 116 planches ..... **70** fr.

L'Ouvrage complet, 230 planches..... **130** fr.

Coupes, Vases, Candélabres

Sarcophages, Trépieds, Lampes et Ornements divers

DESSINÉS ET GRAVÉS PAR

J.-B. PIRANESI

Honoré d'une Souscription du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts

REPRODUCTION DE L'ÉDITION ORIGINALE

TEXTE FRANÇAIS

Un Album in-4° colombier (44 × 31) 114 planches..... **70** fr.

L'Ouvrage complet, 230 planches. ..... **130** fr.

ÉDITION EN CARTES POSTALES

Par Série de 25 Cartes..... **3** fr. **50**
Les 5 Séries..... **15** fr. » »

1re Série ..... FRONTISPICES
2e Série ..... COMPOSITIONS
3e Série..... PRISONS & TOMBEAUX
4e Série..... ORNEMENTS
5e Série..... VASES

Concours ROUGEVIN & GODEBŒUF

Reproduction en Héliotypie des Prix et Projets médaillés

168 PLANCHES IN-4° COLOMBIER (33 × 46) TOUTES PRÉSENTÉES AVEC MARGE

PROGRAMME DE TOUS LES CONCOURS

Paris, 1910, gr. in-folio en carton..... **60** fr.

ÉCOLE NATIONALE DES BEAUX-ARTS

LES

Concours d'Architecture

DE

l'Année Scolaire 1911-1912

SIXIÈME ANNÉE

2e SÉRIE

PROGRAMMES

Planches 45 à 75

DEPT OF ARCHITECTURE
AUG 16 1912
UNIVERSITY OF TORONTO

PARIS
AUGUSTE VINCENT
4, Rue des Beaux-Arts, 4
Téléphone 814-81

LIBRARY
SEP 1 0 1991
UNIVERSITY OF TORONTO

ÉCOLE NATIONALE DES BEAUX-ARTS

LES

CONCOURS D'ARCHITECTURE

DE

l'Année Scolaire 1911-1912

SIXIÈME ANNÉE

2e SÉRIE

PROGRAMMES

DEPT. OF ARCHITECTURE
AUG 16 1912
UNIVERSITY OF TORONTO

HISTOIRE GÉNÉRALE DE L'ARCHITECTURE

1re CLASSE — RENDU

CONCOURS D'ÉMULATION DU MARDI 10 OCTOBRE 1911

A RENDRE LE VENDREDI 20 OCTOBRE 1911

Le Professeur propose pour sujet du concours :

La Restitution du Porche en charpente de l'Eglise Sainte-Catherine de Honfleur (XVe Siècle)

L'emploi du bois dans l'architecture normande a été caractéristique à toutes les époques.

Tout le monde connaît les maisons en bois de Lisieux, dont les façades, formées de poteaux soutenant en bascule, sur des sablières, les solives apparentes des planchers, sont des modèles de bonne construction.

Mais en Normandie, comme dans les pays scandinaves, des monuments de grandes dimensions ont été construits en bois, par les moyens qui étaient en usage pour la construction des navires. Des poteaux divisaient la surface à couvrir en travées formées de chevrons fermes, assimilables aux « couples » des coques de navires et qui, combinés avec liens courbes, blochets, potelets et pans de bois de faîtage, constituaient une ossature résistante, dessinant une voûte en bois et servant de soutien aux planches minces, se recouvrant à grains d'orge, qui formaient la surface de la voûte.

Parmi ces édifices, l'un des plus complets, mais aussi des plus mutilés, est l'église Sainte-Catherine de Honfleur. A une certaine époque, où sévissait la manie des pastiches de l'architecture classique, on eut l'idée de transformer les poteaux, divisant les deux nefs de l'église et les bas-côtés, en colonnes doriques au moyen d'enduits en plâtre et on coupa les sablières pour faire, avec le plâtre, des arcs surbaissés accompagnant ces singulières colonnes. Tous ces plâtrages ont disparu heureusement et malgré les mutilations on retrouve, aujourd'hui, la disposition originale de la double nef et des bas-côtés couverts par des voûtes en bardeaux.

Mais on n'a pas encore remplacé un porche, contemporain des fausses colonnes en plâtre, et qui masque entièrement, de la façon la plus disgracieuse, l'entrée de l'église.

A défaut de documents anciens sur l'église Sainte-Catherine il est aisé de trouver dans les anciennes églises du Calvados, des renseignements sur ces porches de façade ; notamment dans les églises de Rocques et de Ouilly-le-Vicomte, qui n'ont point subi de modifications. Il en existe d'ailleurs un, de dimensions réduites, sur la façade latérale Sud de l'église de Honfleur.

Au moment où ce curieux édifice va être réparé, il est intéressant de rechercher comment pouvait s'ajuster sur la façade, le porche en question en ménageant des entrées correspondant aux deux portes qui donnaient accès à l'église, sous la tribune ajoutée au XVIe siècle.

D'après les témoins existants, l'église se terminait au xve siècle par un pan de bois et elle fut allongée de deux travées quelques années après sa construction. Il est difficile de savoir, à cause du malencontreux porche à colonnes en plâtre, si l'église se terminait, au xvie siècle, par un pignon ou par un pan de bois. La pierre était rare, elle n'est employée qu'en chainages ou liaisons dans les soubassements sous les sablières basses pour recevoir les poteaux, le remplissage étant formé de galets taillés en *opus incertum*.

La tribune, ayant son plancher à 3 mètres du sol, permettait l'ouverture, au-dessus du porche, dans le pignon des deux nefs, de baies qu'on peut imaginer remplies par des meneaux en bois, si l'on en juge par la disposition des fenêtres éclairant latéralement la nef ou de celles des absides.

Le sujet du concours est la restitution de ce porche en charpente de la façade Ouest, dont la saillie, d'après les alignements des rues, ne devrait pas dépasser 4 mètres.

On ferait, pour l'esquisse, la vue d'ensemble et la vue latérale à l'échelle de 0 m. 005 pour mètre. Pour le rendu, le dessin de la moitié seulement de la façade principale avec la coupe, arrêtée au pignon, à l'échelle de 0 m. 04 pour mètre, le croquis d'ensemble à 0 m. 005 étant répété dans la feuille pour rappeler la disposition générale. La limitation du rendu à la moitié de cette façade a pour objet de faciliter aux élèves l'étude des combinaisons de bois.

Paris, le 10 octobre 1911. *Le Professeur*, Lucien MAGNE.

Première Seconde Médaille: M. MALACHOWSKY, élève de MM. Defrasse & Laffillée. Pl. 45.
— — M. VAUGEOIS, élève de M. Paulin..... Pl. 46.

Des *Premières Secondes Médailles* ont été également accordées aux projets de MM. GRAPIN, élève de M. Bernier; MORICE, élève de M. Laloux; RIVET, élève de M. Defrasse.

2e CLASSE — RENDU

CONCOURS D'ÉMULATION DU VENDREDI 28 JUILLET 1911

A RENDRE LE SAMEDI 28 OCTOBRE (3 MOIS)

Le Professeur de théorie propose pour sujet du concours :

Un Restaurant dans les environs d'une grande Ville

Cet établissement organisé en vue d'attirer une clientèle élégante serait construit dans un beau site, sur un terrain dominant de 6 à 8 mètres un quai longeant une rivière ou un lac.

L'entrée principale serait à l'opposé du quai et de plain-pied avec une route supérieure; elle donnerait accès dans une cour où pénétreraient les voitures.

Dans cette situation, on doit nécessairement chercher à placer les salles à manger du côté de la vue.

L'ensemble comprendrait :

Un étage de soubassement;
Un rez-de-chaussée sensiblement de niveau avec la cour d'entrée;
Un premier étage;
Un second étage partiel droit ou lambrissé.

On disposerait :

Au rez-de-chaussée :
Un pavillon de concierge et un pavillon pour le gardien des voitures;
Des remises et garages pour les voitures, automobiles et bicyclettes, des écuries;
Une cantine pour les domestiques, etc.

Les services du restaurant comprenant :

Vestibules, escaliers, ascenseurs, etc.;
Bureau et caisse;
Vestiaires et cabinets de toilette;
Une grande salle à manger et d'autres salles à manger moindres; offices et dessertes pour ces salles;
Terrasse extérieure.

Au premier étage:

Distribution analogue avec grande salle largement ouverte vers la vue, petits salons, etc.

Au deuxième étage :

Le service complet des cuisines vers la cour;

Le dépôt du matériel, linge, argenterie, etc.;
Les logements du directeur et de quelques employés.

Dans le soubassement, du côté de la vue, quelques salles de café ou grottes desservies par des communications faciles et claires avec le rez-de-chaussée et, à l'opposé, les caves et resserres.

Des entrées de piétons seront établies sur le quai; des rampes et des escaliers extérieurs permettront d'accéder à la cour vers la route.

Jardins, bosquets, fontaines, etc.

La plus grande dimension du terrain occupé par les constructions n'excédera pas 80 mètres parallèlement au quai et 90 mètres en profondeur, y compris les pavillons de concierge et de gardien. Les terrasses, rampes ou escaliers extérieurs, les bosquets et jardins sont en dehors de cette limite.

On fera :

Pour les esquisses : le plan complet des bâtiments à rez-de-chaussée, l'élévation côté quai et la coupe à 0 m. 002 pour mètre ;

Pour le rendu : le plan du rez-de-chaussée avec indication des entourages immédiats, le plan de l'étage de soubassement comprenant les grottes et les caves, la coupe à 0 m. 004 pour mètre et la même élévation à 0 m. 01 pour mètre.

Paris, le 28 juillet 1911. V. BLAVETTE.

Première Mention : M. FAXON D. ATHERTON, élève de M. GROMORT..... Pl. 47. 48.
— — M. JOHN W. ROOT, élève de M. DEGLANE..... Pl. 49. 50.

Des *Premières Mentions* ont été également accordées aux projets de MM. ANDERSON, élève de M. REDON; BLAVETTE, élève de M. BLAVETTE; GODLEY, élève de M. DEGLANE; et MONESTÈS, élève de M. HÉRAUD.

2e CLASSE — ESQUISSE

CONCOURS D'ÉMULATION DU SAMEDI 30 SEPTEMBRE 1911

Le Professeur de théorie propose pour sujet du concours :

Une Habitation urbaine au bord de l'eau

Dans certaines villes situées au bord d'un cours d'eau ou divisées par des canaux, on a trouvé commode ou agréable d'établir des habitations desservies par terre et par eau.

Celle, objet du concours, destinée à une famille, occupera un terrain rectangulaire de 12 mètres de largeur compris entre deux murs mitoyens parallèles, un large cours d'eau et, à l'opposé, une rue dont le niveau excède de 6 mètres celui moyen de l'eau. La distance entre l'alignement sur le cours d'eau et celui sur la rue est de 20 mètres.

On accédera dans l'habitation par eau et par terre; une communication facile sera établie intérieurement entre les deux accès.

Cette habitation comprendra :

1° Dans l'étage de soubassement compris entre le cours d'eau et le rez-de-chaussée sur rue, des dépendances, cuisines, caves et resserres ;

2° Au rez-de-chaussée, sur rue, vestibule et pièces de réception ;

3° Au premier étage au-dessus de la rue, logement de la famille ;

4° Au deuxième étage, chambres secondaires et chambres de domestiques.

Les pièces principales s'éclaireront sur le cours d'eau.

On fera : le plan du soubassement au niveau du cours d'eau, le plan du rez-de-chaussée au niveau de la rue à 0. 005 pour mètre, la coupe également à 0 m. 005 et l'élévation vers le cours d'eau à 0 m. 02 pour mètre.

Des balcons, loggia ou terrasses peuvent être établis en avant des pièces d'habitation.

Paris, le 30 septembre 1911. V. BLAVETTE.

CONCOURS DE COMPOSITION DÉCORATIVE

DONT LE PROGRAMME EST DONNÉ PAR LE CONSEIL SUPÉRIEUR

CONCOURS DU MARDI 31 OCTOBRE 1911

Décoration d'une paroi de Rocher

Une ligne de chemin de fer inaugurant la prise de possession des sommets d'une haute montagne, deux pays intéressés ont mis au concours le décor de la paroi verticale supérieure d'un haut rocher à l'abri duquel demeurent, protégés, locomotives spéciales, voitures, engins de toute nature à employer pendant la période où les ascensions sont possibles.

C'est par-dessus les bâtiments de départ et d'arrivée que doit s'établir ce grand décor qui ne saurait avoir la prétention de lutter avec tout ce qui l'entoure, mais serait assez simple d'expression pour symboliser et célébrer l'union de deux peuples dans une entreprise difficile et glorieuse.

L'esquisse à exécuter en dessin par les sculpteurs et en modelage par les peintres et les architectes comporte l'emploi des différents arts. Le motif, compris son entourage, s'il y a lieu, ne devrait pas dépasser pour l'esquisse 0 m. 50 sur 0 m. 35 et pour le rendu 1 mètre sur 0 m. 70.

Première Médaille: M. RAPIN J., élève de M. Héraud..... Pl. 51.
Première Seconde Médaille: M. MAURICE André, élève de M. Héraud. Pl. 52.
Deuxième Seconde Médaille: M. CHALIGNE, élève de M. Bernier.

1re CLASSE — RENDU

CONCOURS D'ÉMULATION DU MERCREDI 11 OCTOBRE 1911

A RENDRE LE SAMEDI 25 NOVEMBRE

Le Professeur de théorie propose pour sujet du concours :

Un Dépôt d'Etalons

Cet établissement est destiné à abriter 60 étalons entretenus par l'Etat pour être mis à la disposition des éleveurs dans le but d'obtenir, par sélection, une constante amélioration de la race chevaline.

Il comprendra :

Un pavillon d'habitation pour le directeur;

Un pavillon d'administration avec logement pour le secrétaire;

Une cour principale assez vaste pour servir à la promenade des chevaux;

Des écuries pour 60 chevaux. Ces écuries seront divisées en boxes; chacune sera accompagnée d'une petite chambre de veille;

Un manège couvert;

Un manège découvert;

Dans des bâtiments aussi éloignés que possible des écuries, deux infirmeries divisées chacune en six boxes;

Deux pièces et un laboratoire pour le vétérinaire;

Deux hangars ou salles de monte. Ces locaux doivent être facilement accessibles du dehors afin d'éviter le passage des juments près des écuries des étalons;

Une maréchalerie avec dépôt de matières premières et petit musée de ferrures;

Une sellerie avec dépôt de matières et pièce pour les réparations;

Dans des pavillons séparés, douze logements pour le personnel de service;

Un ou deux hangars pour le fourrage.

Des abris couverts pour le pansage, un ou deux abreuvoirs, un réservoir avec machine élévatoire, des jardins, plantations, trous à fumier, etc., compléteront cet ensemble.

Le terrain, isolé de tous côtés, n'excédera pas 150 mètres sur 200.

On fera :

Pour l'esquisse : le plan complet, l'élévation vers l'entrée et la coupe perpendiculaire à cette élévation à 0 m. 0015 pour mètre;

Pour le rendu : les mêmes plan et coupe à 0 m. 004 pour mètre et la même élévation à 0 m. 008 pour mètre.

Paris, le 11 octobre 1911. V. BLAVETTE.

Première Seconde Médaille	M. CASTEL, élève de M. Bernier	Pl. 53. 54.
— — —	M. GLAIZE, élève de M. Deglane	Pl. 55. 56.
— — —	M. SCHIAVONI, élève de M. Bernier	Pl. 57. 58.
— — —	M. ANDRIEU, élève de M. Bernier.	
— — —	M. BOHLE, élève de M. Laloux.	
— — —	M. PREY, élève de M. Jaussely.	

1re CLASSE — ESQUISSE

CONCOURS D'ÉMULATION DU JEUDI 2 NOVEMBRE 1911

Le Professeur de théorie propose pour sujet du concours :

La Décoration de l'Intersection de deux Voûtes en pierre

Deux voûtes cylindriques, l'une de 8 mètres de portée, l'autre de 12, à directrices circulaires ayant leurs centres au même niveau et à génératrices horizontales se rencontrent à angle droit ; les arêtes des piédroits peuvent être ou non renforcées par des arcs doubleaux.

Les intersections de la petite voûte avec la plus grande peuvent simplement former deux pénétrations ou bien, si ces intersections sont projetées suivant les diagonales du rectangle inscrit, nécessiter des surfaces courbes de raccordement.

On choisira, à volonté, l'un ou l'autre cas.

La décoration doit être étudiée de manière à tenir à la masse sans nécessiter d'irrégularités dans l'appareil.

On fera la projection horizontale de l'intersection avec amorces des parties courantes des deux voûtes à 0 m. 025 p. m., la coupe suivant l'axe de la petite et un développement partiel de la grande, indiquant le motif d'intersection à 0 m. 01 p. m.

Paris, le 2 novembre 1911. V. BLAVETTE.

Première Mention :	M. CHANTRIAUX, élève de M. Jaussely	Pl. 59.
— —	M. MAURICE R., élève de M. Redon	Pl. 60.
— —	M. EXPERT Roger, élève de M. Redon	Pl. 61.

1re ET 2e CLASSES

CONCOURS POUR LE PRIX DE RECONNAISSANCE DES ARCHITECTES AMÉRICAINS

DU LUNDI 9 OCTOBRE 1911

A RENDRE LE SAMEDI 9 DÉCEMBRE 1911

La Commission des programmes propose comme sujet du concours :

La Décoration d'une Ile

Une île divise en deux bras le large fleuve qui traverse une grande ville. Elle est élevée de 8 à 10 mètres au-dessus des eaux, longue de 400 mètres et sa plus grande largeur ne dépasse pas 150 mètres. Elle renferme une promenade publique avec portiques d'abri, cafés, kiosque à musique, etc. Elle est reliée aux rives du fleuve par deux passerelles, une sur chaque bras, réservées aux piétons seulement.

A l'une des extrémités de l'île, on projette d'édifier un monument, image de la grandeur et de la prospérité de la cité, dues en grande partie aux échanges commerciaux qui empruntent la voie fluviale. Ce monument perpétuerait aussi le souvenir d'hommes illustres et des inscriptions rappelant de grands faits historiques pourraient y trouver place. Des rampes ou des escaliers feraient communiquer la promenade avec le niveau de l'eau où seraient installés des embarcadères de bateaux de plaisance. La composition devra être intéressante aussi bien du côté de l'île que du côté du fleuve.

On fera :

Pour les esquisses : le plan de l'île entière avec amorce des passerelles et l'élévation sur la plus grande longueur à 0 m. 001 pour mètre et une élévation du monument seul prise sur l'extrémité de l'île à 0 m. 002.

Pour le rendu : le même plan et la même élévation longitudinale à 0 m. 0025; l'élévation du monument à 0 m. 01.

9 octobre 1911.

Prix: M. BOILLE, élève de M. Laloux..... Pl. 62 à 65.
Prix (réservé de 1909): M. EXPERT Roger, élève de MM. Umbdenstock et Redon..... Pl. 66 à 68.

COURS DE CONSTRUCTION (1910-1911)

PROJET DE CONSTRUCTION GÉNÉRALE

La Piscine principale d'un Etablissement thermal important

On suppose que cet établissement contiendrait deux piscines semblables, avec leurs dépendances, l'une pour les hommes, l'autre pour les femmes ; c'est l'étude de l'un de ces groupes qui fait l'objet du programme.

La salle renfermant la piscine serait en communication avec le vestibule principal de l'établissement, par un vestibule intermédiaire clos, jouant le rôle d'antichambre.

Les dépendances à ménager consisteraient en cabines-vestiaires, salles de massage, salons de repos, dépôt de lingerie, water-closets, et en quelques petites pièces pour le personnel.

La forme de la salle de la piscine est laissée au choix des concurrents.

Le vestibule principal, dont on ne donnera que quelques travées, serait voûté en maçonnerie. La salle de la piscine serait couverte par une voûte soit en maçonnerie, soit à ossature métallique, ou par un plafond avec voussures.

Elle serait éclairée par des baies verticales ou par un vitrage horizontal, ou par les deux dispositions à la fois.

Le comble de la salle de la piscine serait construit en charpente métallique; celui du grand vestibule, en charpente en bois. La nature de la couverture n'est pas déterminée.

Le sol de ce dernier et de la piscine serait revêtu d'un dallage en pierre ou en marbre, ou de mosaïque.

On devra disposer un sous-sol qui recevrait des appareils de chauffage, des moteurs et des dynamos pour la production de l'électricité, des dépôts de combustible, etc.

La plus grande dimension de la salle de la piscine ne dépassera pas 30 mètres.

On donnera :

A l'échelle de 0 m. 005 par mètre, le plan des fondations et celui du sous-sol, par moitié ; le plan du rez-de-chaussée en entier ; le plan des combles et celui de la couverture par moitié ;

A l'échelle de 0 m. 01 par mètre, l'élévation du grand vestibule, et celle de la salle de la piscine, ou l'une de ces élévations, suivant ce que permettra la composition adoptée.

A l'échelle de 0 m. 02 pour mètre :

Des détails de plans, s'il y a lieu; la coupe rendant compte de la salle de la piscine et du grand vestibule; le plan et l'élévation d'une travée de ce dernier, dans le sens perpendiculaire à la coupe précédente;

Des détails de maçonnerie à 0 m. 05 par mètre, de charpente en bois et en métal, de couverture, à 0 m. 10 par mètre; de menuiserie à 0 m. 20 par mètre;

Des épures de stabilité des voûtes, et le résumé des calculs ayant servi à déterminer les dimensions des éléments principaux de la construction.

Le rendu aura lieu le 12 juillet avant 4 heures.

Paris, le 14 avril 1911. P. MONDUIT.

PRIX JAY et Première Médaille: M. MOTTINI, élève de M. Paulin..... Pl. 69 à 75.

A. VINCENT, 4, Rue des Beaux-Arts, PARIS

ÉCOLE NATIONALE DES BEAUX-ARTS

LES

Concours d'Architecture

DE

l'Année Scolaire 1911-1912

SIXIÈME ANNÉE

3e SÉRIE

PROGRAMMES

Planches 76 à 115

DEPT. OF ARCHITECTURE
AUG 16 1912
UNIVERSITY OF TORONTO

PARIS

AUGUSTE VINCENT

4, Rue des Beaux-Arts, 4

Téléphone 814-81

LIBRARY
SEP 10 1991
UNIVERSITY OF TORONTO

ÉCOLE NATIONALE DES BEAUX-ARTS

LES

CONCOURS D'ARCHITECTURE

DE

l'Année Scolaire 1911-1912

DEPT. OF ARCHITECTURE
AUG 16 1912
UNIVERSITY OF TORONTO

SIXIÈME ANNÉE

3e SÉRIE

ERRATA — 2e Série

Les planches 55 et 56 sont de M. Glaize, élève de M. DEGLANE.
La planche 60 est de M. MAURICE Robert, élève de M. Redon.

PROGRAMMES

1re CLASSE

CONCOURS GODEBŒUF

LE VENDREDI 1er DÉCEMBRE 1911, A RENDRE LE SAMEDI 16 DÉCEMBRE 1911

« Le Concours Godebœuf consiste en l'étude développée comme pour l'exécution, avec détails et profils, d'une œuvre architecturale de nature spéciale, telle que serrurerie, plomberie, marbrerie, etc... » (Extrait de la fondation).

La Commission des programmes propose pour sujet du concours :

La Clôture d'un Groupe d'Ascenseurs

Un somptueux hôtel de voyageurs aurait ses étages d'appartements desservis par un groupe de trois ascenseurs à marche rapide.

Les ascenseurs seraient juxtaposés dans une cage unique, et leur départ à rez-de-chaussée occuperait la paroi d'un vestibule donnant accès au grand hall de l'hôtel.

C'est la clôture fermant la cage à rez-de-chaussée y compris, s'il y a lieu, les amortissements latéraux sur la paroi du vestibule qui fait l'objet du présent programme.

Réunissant les trois ascenseurs, dans une composition d'ensemble traitée avec une grande richesse et un grand luxe de matériaux (fers forgés, bronzes, marbres, bois sculptés, etc.), la clôture serait en légère saillie sur le nu du mur. Elle serait ajourée, surtout par le bas, afin de laisser paraître dans leur plus grand développement les trois cabines richement décorées dont les portes correspondraient aux portes de la clôture.

Dans certains exemples on a disposé des cadrans avec aiguilles, ou bien des motifs verticaux avec curseurs, qui indiquent, à tout moment, l'endroit précis où se trouvent les ascenseurs dans leur course. Il est possible de tirer de ces dispositions des motifs décoratifs.

Les cabines supposées semblables, et ayant chacune 1 m. 60 de largeur, seront séparées par un espace assez restreint destiné à l'installation des guidages.

La hauteur du vide à décorer, c'est-à-dire la hauteur entre le sol et le dessous des moulures du plafond du vestibule est de 5 mètres. C'est la seule dimension donnée. La largeur de la clôture est indéterminée.

On fera :

Pour l'esquisse : le plan, la façade et la coupe à l'échelle de 0 m. 025 pour mètre ;

Pour le rendu : le plan et la coupe à l'échelle de 0 m. 05 pour mètre et l'élévation à 0 m. 10 pour mètre.

En outre, on donnera, à l'échelle de 0 m. 20 pour mètre, un détail intéressant à la fois la construction et la décoration.

Ce 1er décembre 1911.

Prix et Première Médaille :	M. BARBOTIN, élève de M. Laloux	Pl. 76, 77.
Première Médaille :	M. ORVAL Richard, élève de MM. Laloux & Lemaresquier.	Pl. 78, 79.
— —	M. LE MONNIER Albert, élève de M. Héraud	Pl. 80, 81.
— —	M. MAURICE Robert, élève de M. Redon	Pl. 82, 83.
— —	M. LAMBERT, élève de M. Huguet, à Lyon	Pl. 84, 85.
Première Seconde Médaille :	M. BLUM, élève de M. Umbdenstock	Pl. 86.
— — —	M. BONHOMME, élève de M. Héraud	Pl. 87.
— — —	M. DEBAT-PONSAN, élève de M. Laloux	Pl. 88.
— — —	M. GRAPIN, élève de M. Bernier	Pl. 89.
— — —	M. HAFFNER, élève de M. Laloux	Pl. 90.
— — —	M. PAUTY, élève de M. Hulot	Pl. 91.

Des *Premières Secondes Médailles* ont été également accordées aux projets de MM. CHEVALLET, élève de M. Redon; LEFRANC, élève de M. André; METZ, élève de M. Umbdenstock; et ROUCH, élève de M. Jaussely.

2e CLASSE — RENDU

CONCOURS D'ÉMULATION DU SAMEDI 4 NOVEMBRE 1911

A RENDRE LE VENDREDI 29 DÉCEMBRE

Le Professeur de théorie propose pour sujet du concours :

Le Bâtiment des Consultations dans un Hôpital

Les consultations données par les médecins et les chirurgiens des hôpitaux aux malades externes, les petites opérations effectuées rapidement et la délivrance gratuite des médicaments aux indigents rendent les plus grands services à la population pauvre des villes. Permettant à de nombreux malades de se soigner chez eux, elles contribuent à empêcher l'encombrement des services internes.

Le bâtiment projeté établi à proximité de l'entrée d'un grand hôpital sera bien aéré et relié seulement aux autres constructions par un léger abri.

Il comprendra :

Un porche ou vestibule ;

Deux grandes salles d'attente, l'une pour les hommes, l'autre pour les femmes ;

Deux pièces de consultation avec chacune un cabinet de médecin ;

Une petite salle d'opérations parfaitement éclairée, commune aux hommes et aux femmes, avec cabinet du chirurgien et dépôt d'instruments et d'objets de pansement ;

Une pharmacie avec laboratoire et bureau ;

Une petite installation balnéaire pour bains médicamenteux, divisée en deux parties avec chacune six à huit cabines, une salle de douches, un cabinet pour les gens de service ; une étuve à désinfection et un dépôt de linge communs aux deux parties.

Deux groupes de water-closets et des urinoirs compléteront cette installation.

Les services accessoires : chauffage, ventilation, évacuation, etc., seront installés en sous-sol.

La plus grande dimension du terrain occupé par les constructions n'excèdera pas 60 mètres.

On fera :

Pour les esquisses : le plan, la coupe et l'élévation principale à 0 m. 002 p. m. ;

Pour le rendu : les mêmes plan et coupe à 0 m. 005 p. m. et l'élévation au double.

Paris, le 4 novembre 1911. V. BLAVETTE.

Première Mention :	M. GUYOT DE GRANDMAISON, élève de M. Jaussely	Pl. 92, 93.
— —	M. STEIN Maurice, élève de M. Paulin	Pl. 94, 95.
— —	M. PATRUZ, élève de M. Huguet, à Lyon	Pl. 96, 97.
— —	M. FAURE Louis, élève de M. Huguet, à Lyon.	
— —	M. CASPARIS, élève de l'Ecole Régionale de Marseille.	

2e CLASSE — ESQUISSE

CONCOURS D'ÉMULATION DU JEUDI 30 NOVEMBRE 1911

Le Professeur de théorie propose pour sujet du concours :

Un Dépôt de Voitures Automobiles

Cet établissement, siège d'une société de location de voitures automobiles, comprendra :
Un bâtiment d'administration ;
Des dépôts pour les voitures ;
Un atelier de mécanique ;
Un atelier de peinture ;
Un atelier de carrosserie ;
Un dépôt de liquides carburants ;
Un grand hall ou des abris couverts pour le nettoyage des voitures ;
Des vestiaires, lavabos, cabinets d'aisances, etc.

Le bâtiment d'administration comprendra : au rez-de-chaussée, les bureaux de la direction, ceux des commandes et de la comptabilité courante ; au premier étage, les bureaux de l'administration et de la comptabilité de la société, la salle du conseil d'administration avec ses dépendances et au second étage l'appartement du directeur.

Les dépôts devront pouvoir abriter :
600 voitures ordinaires ;
100 voitures de luxe ;
60 grandes voitures pour sociétés.

Les dépôts destinés aux voitures ordinaires et de luxe comprendront un ou deux étages desservis par des escaliers et par des monte-charges.

L'atelier de mécanique comprendra, en outre de la forge, deux salles de tours et d'ajustement, un dépôt de matières premières et deux petites pièces pour le chef d'atelier.

Les ateliers de carrosserie et de peinture comprendront chacun deux grandes pièces, un dépôt de matières premières et un bureau.

Le dépôt des liquides carburants sera divisé en plusieurs petites pièces sans communication entre elles ; il sera facilement accessible du dehors.

Les liquides sont livrés et emmagasinés en bidons.

Dans un établissement de ce genre, il est de toute nécessité d'isoler les bâtiments et de prendre toutes les dispositions utiles pour éviter les incendies.

Le terrain, sensiblement de niveau, est limité par deux rues et par des murs mitoyens ; ses dimensions sont de 200 × 125.

On fera :
Le plan, l'élévation sur la rue A et la coupe perpendiculaire à cette rue à l'échelle de 0 m. 002 p. m.
Le plan sera poché en noir.

Paris, le 30 novembre 1911. V. BLAVETTE.

1re ET 2e CLASSES

CONCOURS Ed. LABARRE

DU LUNDI 8 JANVIER, A RENDRE LE JEUDI 11 JANVIER 1912, AVANT MIDI

Le Concours Ed. Labarre consiste en une grande composition sur esquisse (Extrait de la fondation).

La Commission des programmes propose comme sujet du concours :

Une Station estivale

Cette station serait construite sur le plateau d'un des sommets d'une haute montagne, à quelque distance d'une ville d'eaux et de plaisirs placée au bord d'un grand lac ; elle serait reliée à cette ville par une route et aussi par un funiculaire qui y aboutirait.

Les touristes qui séjourneraient dans la station, particulièrement pendant les grandes chaleurs, jouiraient de vues magnifiques, surtout du côté du lac dont la rive opposée est bordée de hautes montagnes couvertes de neige, et respireraient un air de la plus grande pureté ; dans la journée, ils pourraient parcourir le pays montagneux qui est si pittoresque avec ses torrents et ses forêts de sapins ou se rendre aux bords du lac que sillonnent de nombreux

bateaux, et, dans la soirée, ils trouveraient réunies dans la station même des distractions dont l'attrait serait suffisant pour attirer les touristes en villégiature sur le bord du lac.

Les constructions placées au milieu de bosquets et de parterres, bordées de terrasses verdoyantes, avec fontaines et fleurs, présenteraient un aspect attrayant. Cette station serait non seulement une station de santé mais, aussi, un centre d'attractions. Elle comprendrait :

1° Un casino, placé sur un point bien en évidence du côté du lac, avec grand vestibule, salles de jeux, salle des fêtes et concerts, un petit théâtre pour 700 spectateurs, salles à manger de dimensions diverses, galeries, dépendances telles que : salles d'escrime et de boxe, salles de bains avec douches et étuves, pourvues de vestiaires, lavabos, closets, offices, etc..., quelques beaux appartements seraient aménagés dans cette construction luxueuse ;

2° Des bâtiments formant « hôtels » destinés à loger, avec tout le confort moderne, les touristes séjournant dans la station. Chacun de ces hôtels renfermerait des services généraux : bureaux, hall, salons, salle à manger, salle de correspondance et de lecture, et des chambres de dimensions variées pourvues d'une toilette, souvent avec baignoire et closet particulier, parfois avec boudoir ou petit salon ; ces pièces seraient disposées pour pouvoir former des appartements. Les hôtels seraient desservis par des escaliers, des ascenseurs, des monte-charges ; ils seraient pourvus des dépendances ordinaires : bains, closets, salles de service, etc. ; à l'étage supérieur seraient logés les domestiques particuliers des touristes.

Quelques élégantes villas de dimensions variées seraient disposées pour des familles ou des touristes isolés désirant jouir d'une grande tranquillité et faire une véritable cure d'air.

Les bâtiments et villas devraient pouvoir loger *six cents* touristes ;

3° Des dépendances comportant des bureaux pour l'administration centrale de la station, des chambres et appartements pour les employés supérieurs et le nombreux personnel, la cuisine et les dépendances pour les gens de service, pour les cochers et mécaniciens des touristes, des magasins d'approvisionnement en charbon, en comestibles, une vacherie, une lingerie avec ses dépendances, de vastes hangars pour les autos et voitures des touristes, des écuries pour leurs chevaux, des chambres pour leurs cochers et mécaniciens, enfin des hangars pour les voitures de la station, etc. Les magasins et les locaux réservés aux employés seraient en communication avec les services placés dans les sous-sols du casino et des hôtels au moyen d'une galerie souterraine.

Le plateau sur lequel seront édifiés les principaux bâtiments : casino, hôtels, sera de 75,000m2 environ ; les pavillons, terrasses, dépendances, jardins, etc., peuvent être en dehors de cette surface.

Il est demandé pour l'esquisse :
Un plan donnant l'ensemble de la station et de ses abords à 0 m. 0015 ;
Une façade donnant l'ensemble vu du côté du casino à 0 m. 003 ;
Une coupe passant par le casino, sur l'ensemble, à 0 m. 0015.

Ce 8 janvier 1912.

PRIX :	M. LE MONNIER Albert, élève de M. Héraud	Pl. 98.
Mention :	M. BITTERLIN, élève de M. Redon	Pl. 99.
—	M. CAMUZAT, élève de M. Pascal	Pl. 100.
—	M. CASTEL, élève de M. Bernier	Pl. 101.
—	M. EXPERT, élève de MM. Redon & Umbdenstock	Pl. 102.
—	M. GIROUD Robert, élève de MM. Duquesne & Recoura	Pl. 103.
—	M. GRÉGOIRE, élève de M. Paulin	Pl. 104.
—	M. SÉASSAL, élève de M. Héraud	Pl. 105.

Mentions à MM. BRIÈRE, HALLEY, MAURICE André et MONNARD, élèves de M. Héraud ; CARLU, élève de MM. Duquesne & Recoura ; DELAON, MAILLARD Camille, élèves de M. Laloux ; GAUTRUCHE, élève de M. André ; HOLABIRD, élève de M. Redon ; ROBIDA, élève de M. Pascal ; et LEBOUT, élève de M. Deglane.

1re CLASSE — ESQUISSE

CONCOURS D'ÉMULATION DU JEUDI 4 JANVIER 1912

Le Professeur de théorie propose pour sujet du concours :

Le Service des Bains et de la Boisson dans un grand Etablissement thermal

Ce service, partie centrale et la plus importante d'un vaste ensemble composant un établissement thermal moderne, comprendra :

1° Une salle pour la boisson avec dépôt des verres, galerie de repos et quelques dépendances ;

2° Une installation complète d'hydrothérapie divisée en deux parties, l'une pour les hommes, l'autre pour les femmes, et comprenant, pour chaque partie, 30 cabinets pour se déshabiller, bains de vapeur, d'air chaud, douches, piscine, etc., etc.;

3° Deux groupes de bains ordinaires, l'un pour les hommes, l'autre pour les femmes, avec chacun, vestibule, salle d'attente, 50 cabinets, piscine couverte, salle de repos, lingerie, etc., etc.;

4° Un gymnase couvert;

5° Un grand gymnase découvert;

6° Une salle d'escrime avec ses dépendances.

Tous ces locaux seront réunis par un vaste promenoir couvert, largement ouvert sur les jardins et servant d'abri les jours de mauvais temps. Quelques petites boutiques seront accessibles de ce promenoir.

Le terrain occupé par les constructions en élévation n'excèdera pas 160 mètres sur 120, non compris le gymnase découvert.

On fera : le plan, l'élévation principale et une coupe à 0 m. 04 p. m.

Tout dessin négligé, imprécis ou au crayon seulement entraînera la mise hors de concours.

Le plan sera poché en noir.

La plus grande dimension de la feuille de papier employée n'excèdera pas 1 m. 10.

Paris, le 4 janvier 1912. V. BLAVETTE.

Première	*Seconde*	*Médaille*	M. GRAPIN, élève de M. Bernier.....	Pl. 106.
—	—	—	M. HAFFNER, élève de M. Laloux...	Pl. 107.
—	—	—	M. JASSON A., élève de M. Deglane.	Pl. 108.
—	—	—	M. DELAON, élève de M. Laloux.....	Pl. 109.

1re CLASSE — RENDU

CONCOURS D'ÉMULATION DU MERCREDI 29 NOVEMBRE 1911

A RENDRE LE SAMEDI 27 JANVIER 1912

Le Professeur de théorie propose pour sujet du concours :

Les Bâtiments des Laboratoires dans une Ecole Nationale d'Agriculture

L'ensemble projeté comprendra un groupe de locaux destinés à l'enseignement théorique et des bâtiments isolés destinés à l'enseignement pratique.

Le groupe des locaux destinés à l'enseignement théorique comprendra :

Un premier vestibule donnant accès à deux amphithéâtres d'au moins 8 mètres sur 12 pour les cours et à un amphithéâtre plus grand pour les réunions nombreuses. Ces amphithéâtres seront accompagnés de salles de préparation de cours et de cabinets de professeurs;

Un second vestibule, portique, galerie ou hall donnant accès aux services suivants :

Botanique,
Agriculture,
Viticulture,
Sylviculture,
Entomologie,
Arboriculture.

Le service de la botanique, le plus important, comprendra :

Une grande salle d'au moins 7 mètres sur 15 avec paroi vitrée exposée au nord pour le travail au microscope;
Une salle de physique avec serre;
Une salle pour les herbiers;
Un cabinet de professeur;
Un cabinet de répétiteur;
Un cabinet de préparateur et des dépôts.

Les six autres services comprendront chacun :

Un laboratoire pour les élèves;
Une salle de collections;
Un cabinet de professeur;

Un cabinet de répétiteur ;

Quelques pièces secondaires et des dépôts.

Les bâtiments destinés à l'enseignement pratique, au nombre de trois, ne seront reliés à ceux destinés à l'enseignement théorique que par de légers abris couverts.

Le premier, le plus important, destiné aux travaux pratiques de chimie générale comprendra : deux laboratoires, un cabinet de professeur, un cabinet de préparateur et des dépôts. Il sera accompagné d'auvents et d'espaces découverts pour les expériences en plein air.

Les deux autres bâtiments moins importants sont destinés : l'un aux travaux pratiques de chimie agricole ; l'autre à l'étude des diverses machines agricoles ; ils seront aussi accompagnés d'auvents et d'espaces découverts.

Des groupes d'urinoirs et de water-closets seront répartis sur les points utiles.

Tous les bâtiments fermés seront élevés sur des sous-sols éclairés et parfaitement ventilés, dans lesquels seront installés les dépôts de matières premières, les appareils de chauffage et les diverses canalisations.

Le terrain occupé par tous ces bâtiments faisant partie d'un grand ensemble ne sera pas clos ; sa plus grande dimension n'excèdera pas 120 mètres sur 180.

On fera :

Pour les esquisses : le plan du rez-de-chaussée, une coupe et l'élévation principale à 0 m. 0015 p. m. Le plan sera poché en noir;

Pour le rendu : le même plan, la même coupe à 0 m. 004 p. m. et la même élévation à 0 m. 008 p. m.

Toute esquisse négligée, imprécise ou au crayon seulement, tout dessin rendu négligé ou au crayon seulement entraînera la mise hors de concours.

Paris, le 29 novembre 1911. V. BLAVETTE.

Première Médaille: M. BURNHAM, élève de M. Deglane..... Pl. 110, 111.
— — M. GRAPIN, élève de M. Bernier..... Pl. 112, 113.
— — M. CHALIGNE, élève de M. Bernier..... Pl. 114, 115.

Première Seconde Médaille: M. AZÉMA, élève de M. Redon.
— — — M. DAVANPORT, élève de M. Laloux.
— — — M. DRAPERI, élève de M. Héraud.
— — — M. DUMAIL Gabriel, élève de M. Bernier.
— — — M. GODLEY, élève de M. Deglane.
— — — M. RAGOIS, élève de M. Deglane.

A. VINCENT, 4, Rue des Beaux-Arts, PARIS

ÉCOLE NATIONALE DES BEAUX-ARTS

LES

Concours d'Architecture

DE

l'Année Scolaire 1911-1912

SIXIÈME ANNÉE

4e SÉRIE

DEPT. OF ARCHITECTURE
AUG 16 1912
UNIVERSITY OF TORONTO

PROGRAMMES

Planches 116 à 157

PARIS

AUGUSTE VINCENT

4, Rue des Beaux-Arts, 4

Téléphone 814-81

LIBRARY
SEP 10 1991
UNIVERSITY OF TORONTO

ÉCOLE NATIONALE DES BEAUX-ARTS

LES

CONCOURS D'ARCHITECTURE

DE

l'Année Scolaire 1911-1912

DEPT. OF ARCHITECTURE
AUG 16 1912
UNIVERSITY OF TORONTO

SIXIÈME ANNÉE

4e SÉRIE

ERRATA

2e Série

1re CLASSE — HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE

Première Seconde Médaille: M. MAUCLERC, élève de M. REDON.

3e Série

La planche 88 est de M. DEBAT-PONSAN.
La planche 90 est de M. HAFFNER.

PROGRAMMES

SECTIONS DE PEINTURE, DE SCULPTURE & D'ARCHITECTURE

CONCOURS DE COMPOSITION DÉCORATIVE

DONT LE PROGRAMME EST DONNÉ PAR LE CONSEIL SUPÉRIEUR

CONCOURS DU JEUDI 1er FÉVRIER 1912

Le Monument commémoratif de la création des Abattoirs et du Marché aux Bestiaux d'une grande Ville

Entre la grille d'entrée en venant de la ville et la façade de la grande nef du marché est un vaste espace découvert au milieu duquel, sur une largeur de 25 mètres et la profondeur de 10 mètres, on projette un abreuvoir au milieu duquel se dresserait un monument rappelant par une inscription la création du grand établissement dont il s'agit.

Sont proposés à l'initiative des concurrents les formes architecturales, les figures allégoriques, les bas-reliefs, les groupes d'animaux, etc., qui rappelleraient à la fois la destination des locaux et la large intervention municipale.

L'esquisse dessinée par tous les concurrents sera à l'échelle de 0 m. 01 ; le rendu, modelé par les architectes et les peintres, et dessiné par les sculpteurs, sera au triple.

Paris, le 1er février 1912.

Première Médaille: M. Henri FROMAGE, élève de M. Defrasse..... Pl. 116.
Première Seconde Médaille: M. RIGOLET, élève de M. Jaussely..... Pl. 117.

SECTION D'ARCHITECTURE

1re CLASSE

CONCOURS D'ORNEMENT ET D'AJUSTEMENT

DU SAMEDI 3 FÉVRIER 1912, A RENDRE LE SAMEDI 10

PRIX DE LA FONDATION ROUGEVIN

La Commission des programmes propose comme sujet du concours :

Le Modèle-Type d'un Billet de Banque de mille francs

Dans tous les pays où les échanges commerciaux sont intenses, on remplace les paiements en métal des sommes importantes par des billets émis par des banques. En France, une seule banque a le privilège d'émettre des billets; mais en Italie, en Amérique notamment, de nombreuses banques sont autorisées à le faire.

Chacune des banques à privilège d'émission recherche, dans la fabrication et l'impression des billets, un papier fin à peu près indéchirable, dont les vignettes sur les deux faces sont composées par des artistes renommés.

En France, ces compositions comprennent généralement des figures. Le billet de cent francs de Baudry reproduisait des figures avec cette devise: la Sagesse fixe la Fortune. D'autres billets sont ornés de figures allégoriques, l'Agriculture, l'Industrie, le Commerce; sur certains on trouve des artisans: un forgeron, un laboureur, etc., travaillant à créer la richesse du pays. Sur d'autres billets enfin la composition est presque exclusivement ornementale et les figures n'ont qu'un rôle secondaire. Dans tous les cas, les fonds sont revêtus, pour une grande partie, soit de lettres, soit d'ornements. Des inscriptions appropriées doivent être imprimées sur le billet.

De même pour la coloration on trouve une grande variété de billets dans les différents pays; certains sont en grisaille, d'un ton presque uniforme, et rehaussés seulement de parties colorées; d'autres, au contraire, portent des colorations fondues et variées, l'état de perfectionnement des procédés permettant aujourd'hui d'obtenir à peu près tous les tons et toutes les nuances par la superposition des tons.

Les concurrents ont donc une grande liberté pour établir leur composition; les règles fixes qu'ils devront observer sont les suivantes: le modèle-type correspondant au programme reproduira la face principale du billet; il est destiné à être réduit cinq fois et aura comme dimension 0 m. 90 × 0 m. 60; le billet lui-même devant avoir pour dimension 0 m. 18 × 0 m. 12.

Deux parties blanches seront réservées pour les filigranes, c'est-à-dire la gravure dans l'épaisseur même du papier de deux têtes ou de deux figures. Deux signatures trouveront également leur place sur le billet.

Pour l'esquisse qui devra être arrêtée au trait et à l'encre, les dimensions seront: 0 m. 27 × 0 m. 18.

Pour le rendu, comme il est dit plus haut, le dessin aura 0 m. 90 × 0 m. 60.

Paris, 3 février 1912.

PRIX et 1re Médaille: M. EXPERT Roger, élève de MM. Redon et Umbdenstock. Pl. 118-119.
2e Prix et 1re Médaille: M. HALLEY, élève de M. Héraud..... Pl. 120-121.
1re Médaille: M. MAURICE Robert, élève de M. Redon..... Pl. 122.
— M. Robert LEBOUT, élève de M. Deglane..... Pl. 123.
— M. DEBAT-PONSAN, élève de M. Laloux..... Pl. 124.
— M. HAFFNER, élève de M. Laloux..... Pl. 125.

1re *Seconde Médaille:*	M. ANSALONI, élève de M. Defrasse.....	Pl. 126.
—	—	M. BAUDRIER, élève de M. Pascal.....	Pl. 127.
—	—	M. DUPRÉ Michel, élève de M. Bernier.....	Pl. 128.
—	—	M. GUTHMANN, élève de M. Laloux.....	Pl. 129.
—	—	M. HOWE, élève de M. Laloux.....	Pl. 130.
—	—	M. LAURENTIN, élève de M. Redon.....	Pl. 131.
—	—	M. MAURICE André, élève de M. Héraud.....	Pl. 132.
—	—	M. METZ, élève de M. Umbdenstock.....	Pl. 133.
—	—	M. PERRY William, élève de M. Laloux.....	Pl. 134.

Des 1res *Secondes Médailles* ont été également accordées aux projets de MM. ARAGON, élève de M. Redon; BOILE, KOEMPTGEN, élèves de M. Laloux; BRAY, MAROUX, MULARD, élèves de M. Pascal; BRIÈRE, DRAPERI, SEASSAL, élèves de M. Héraud; et TRÉVELAS, élève de M. Bernier.

2e CLASSE — ESQUISSE

CONCOURS D'ÉMULATION DU VENDREDI 2 FÉVRIER 1912

Le Professeur de théorie propose pour sujet du concours:

Une Imprimerie

Cet établissement occupera l'ensemble des constructions élevées sur un terrain rectangulaire de 40 mètres de largeur sur 70 de profondeur ouvert, par l'un de ses petits côtés, sur une voie publique et limité, sur les trois autres, par des murs mitoyens.

Il comprendra :

Au rez-de-chaussée :

Un logement de concierge-surveillant;

Une cour facilement accessible aux voitures avec abris couverts pour le déchargement des papiers et matières accessoires, le chargement des imprimés et des débris;

Un dépôt de papiers;

Un dépôt d'encres;

Les bureaux de la direction et de la comptabilité placés, autant que possible, en un point central;

Un vaste atelier ou hall pour les grandes machines;

Un atelier plus petit pour les machines secondaires;

Six ateliers pour les diverses manutentions : fonte des caractères, clichage, etc.;

Le dépôt des imprimés avec service d'emballage et d'expédition;

Cours de service, lavabos, urinoirs, water-closets, etc.

Au premier étage :

Ateliers de la composition et de la mise en pages, bureaux des correcteurs, ateliers de brochage, etc., dépôts, lavabos, urinoirs et water-closets;

Appartement du directeur et logement de deux contremaîtres.

Tous ces ateliers et locaux seront parfaitement éclairés et aérés; ceux du premier étage seront tous aérés directement.

Les deux étages communiqueront entre eux par des escaliers et des monte-charges.

Les machines seront actionnées par l'électricité amenée du dehors.

En vue d'une évacuation rapide, tous les ateliers et magasins devront être en communication avec deux issues.

On fera :

Le plan du rez-de-chaussée, l'élévation sur la rue et une coupe à 0 m. 005 p. m. Le plan sera poché.

Paris, le 2 février 1912. V. BLAVETTE.

2e CLASSE — RENDU

CONCOURS D'ÉMULATION DU SAMEDI 6 JANVIER 1912

A RENDRE LE SAMEDI 2 MARS

Le Professeur de théorie propose pour sujet du concours :

Une Salle des Ventes publiques

Ce petit édifice destiné au dépôt provisoire d'objets mobiliers, à leur exposition et à leur mise en vente aux enchères sera élevé sur un terrain situé à l'angle de deux voies publiques.

Ce terrain, de forme irrégulière, mesure 40 mètres sur un côté, 30 mètres sur l'autre, 30 mètres sur sa plus grande largeur et 17 mètres sur l'autre. Son petit côté est perpendiculaire à sa grande largeur. Son grand côté est perpendiculaire à sa petite largeur.

Il comprendra une partie publique et une partie non publique.

Partie publique :

Vestibule ;
Logement de concierge ;
Deux bureaux ;
La salle des ventes assez grande pour servir de salle d'exposition avant les ventes.

Partie non publique :

Une salle de dépôt des objets à vendre en communication directe avec la salle des ventes ;
Un cabinet pour le commissaire-priseur ;
Une salle de consigne des objets non enlevés aussitôt après la vente ou non vendus ;
Une salle de manutention pour déballages, emballages, etc.

Dans une partie entresolée ou en attique, on disposera deux ou trois pièces pour le greffe et les archives.
Urinoirs et water-closets.

On fera :

Pour les esquisses : le plan du rez-de-chaussée, l'élévation principale et une coupe à 0 m. 0025 p. m. ;

Pour le rendu : le même plan, celui de la partie entresolée ou en attique, la même coupe à 0 m. 005 p. m. et les élévations sur les deux rues à 0 m. 01 pour mètre.

Paris, le 6 janvier 1912. V. BLAVETTE.

Première Mention : M. G. FERAY, élève de M. Umbdenstock..... Pl. 135-136.
— — M. Jean RICHARD, élève de M. Woillez..... Pl. 137-138.

Des *Premières Mentions* ont été également accordées aux projets de MM. FLEURY, CORSE, SANDRIN, élèves de M. Umbdenstock ; Henry DECAUX, élève de M. Laloux ; GUILLIARY, élève de M. Lemaresquier.

CONCOURS POUR LE GRAND PRIX DE ROME

ARCHITECTURE - 1er ESSAI

PROGRAMME DU 12 MARS 1912

Un Pavillon pour une Source d'Eau thermale

Située sur la terrasse d'un parc d'un riche établissement thermal, cette source, où les baigneurs viennent boire plusieurs fois par jour, serait couverte par un grand Pavillon relié à l'établissement par un ou plusieurs portiques. La source serait accompagnée de comptoirs en marbre.

Ce Pavillon, d'une belle ordonnance architecturale, formerait la principale décoration du parc. Des vasques, des statues ou groupes, des corbeilles de fleurs, etc... compléteraient ce riche ensemble.

Le Pavillon serait élevé sur un terre-plein auquel on accéderait par des rampes douces et des emmarchements.

Toute liberté est laissée aux concurrents pour la forme et la silhouette du Pavillon.

La plus grande dimension du Pavillon n'excéderait pas 25 mètres.

On fera le plan et la coupe à l'échelle de 0.005; la façade, avec arrachement du ou des portiques, à l'échelle de 0.02 pour mètre.

Sont admis à monter aux 24 heures (2e Essai) :

MM. LACOMBE, élève de M. Umbdenstock..... Pl. 139.
KOEMPTGEN, élève de M. Laloux..... Pl. 140.
RAISIN, élève de M. Paulin..... Pl. 141.
BONHOMME, élève de M. Héraud..... Pl. 142.
CARLU, élève de MM. Duquesne et Recoura..... Pl. 143.
FERRAN Albert, élève de M. Laloux..... Pl. 144.
MONESTÈS, élève de M. Héraud..... Pl. 145.
RIVET, élève de M. Defrasse..... Pl. 146.
RIGOLET, élève de M. Jaussely..... Pl. 147.
MAURICE André, élève de M. Héraud..... Pl. 148.

MM. GUTHMANN, élève de M. Laloux.
FAUVET, élève de M. Hulot.
DETOUSCHES, élève de M. André.
TORD, élève de M. Pascal.
GÉLIS, élève de M. Marcel Lambert.
MM. BRULEY, élève de M. Héraud.
DELAITRE, élève de M. Deglane.
MERCIER Didier, élève de M. Redon.
ROUSSEL, élève de M. Laloux.
MARCHISIO, élève de M. Lemaresquier.

Sont montés comme Supplémentaires :

MM. GRÉGOIRE, élève de M. Paulin.
PICARD Armand, élève de M. Héraud.

CONCOURS POUR LE GRAND PRIX DE ROME

ARCHITECTURE - 2e ESSAI

PROGRAMME DU 15 MARS 1912

Une Ambassade de France dans un pays d'Extrême-Orient

Dans la partie haute de la capitale on dispose d'un rectangle de 250 mètres bordant une rue principale, sur une profondeur de 200 mètres. Ce terrain est constitué d'abord par un plateau et descend ensuite, par divers côtés, par une pente assez accentuée vers le port avec des sorties d'ailleurs faciles ; il est isolé et bordé par des voies publiques.

Une chancellerie importante, en communication directe et commode avec l'extérieur et peu éloignée du contact de l'habitation du représentant de la France comprend, au rez-de-chaussée, en outre d'un gardiennage sérieux, un vestibule, une salle d'attente, des bureaux pour les services spéciaux aux indigènes et à ceux de nos compatriotes ayant des intérêts à traiter, aussi des cabinets du drogman et des fonctionnaires de divers ordres. Au premier étage seront des habitations pour le personnel.

Un poste militaire commande en outre une avenue large ou une cour d'honneur dans laquelle peuvent séjourner les voitures, autos et moyens de transport indigènes des visiteurs et invités.

Une descente à couvert précède la très importante réception du rez-de-chaussée, d'abord pour le Cabinet de l'Ambassadeur, doublé de celui de son secrétaire, desservi par un vestibule et des salles d'attente accompagnées de toutes les dépendances nécessaires et communiquant par un escalier particulier avec l'habitation de la famille au premier étage.

Une grande galerie desservant une enfilade de salons et une salle à manger donnera accès, avec telles combinaisons de portiques, vérandahs, etc., correspondant au climat, à une salle de festins et à une salle de bal d'une grande somptuosité pour les réceptions diplomatiques ou officielles en rapport avec la puissance du pays représenté. — L'escalier conduisant aux appartements de réception intime et des dépendances diverses complètent cet ensemble.

Un grand service de communs abritant voitures, chevaux, automobiles, etc., avec des logements pour les serviteurs européens, sera convenablement disposé pour laisser deviner son importance, et servir pratiquement, tandis qu'une sorte de petit quartier spécial, avec logis bas et vérandahs, offrira aux serviteurs indigènes des habitations conformes à leurs mœurs familiales, plus discrètement isolées et masquées.

Des maisons ou petits hôtels dans lesquels seront installés les fonctionnaires français, secrétaires de différentes classes, interprètes, etc., constituant le personnel de la légation, leur assureront la plus grande somme de liberté possible. = Il est superflu d'indiquer que la principale habitation doit être disposée de façon à bénéficier de la vue de la mer, de celle des jardins et parterres à proximité, des plantations bien combinées et même de la répartition des constructions ci-dessus indiquées. =

La différence entre le point haut et le point bas du terrain ne dépassera pas 12 mètres.

Plan, façade et coupe à 0 m. 0025 pour mètre.

Les dix Logistes pour 1912 sont :

MM. FERRAN, élève de M. Laloux ..... Pl. 149.
GRÉGOIRE, élève de M. Paulin ..... Pl. 150.
DELAITRE, élève de M. Deglane ..... Pl. 151.
MORICE Paul, élève de M. Laloux ..... Pl. 152.
CAMUZAT, élève de M. Pascal ..... Pl. 153.
DEBAT-PONSAN, élève de M. Laloux ..... Pl. 154.
DUMAIL, élève de M. Bernier.
BARRÉ René, élève de MM. Daumet et Jaussely ..... Pl. 155.
LEBOUT, élève de M. Deglane ..... Pl. 156.
EXPERT Roger, élève de M. Redon ..... Pl. 157.

A. VINCENT, 4, Rue des Beaux-Arts, PARIS

ÉCOLE NATIONALE DES BEAUX-ARTS

LES

Concours d'Architecture

DE

l'Année Scolaire 1911-1912

SIXIÈME ANNÉE

5e SÉRIE

PROGRAMMES

Planches 158 à 200

DEPT. OF ARCHITECTURE
AUG 16 1912
UNIVERSITY OF TORONTO

PARIS

AUGUSTE VINCENT

4, Rue des Beaux-Arts, 4

Téléphone 814-81

LIBRARY
SEP 10 1991
UNIVERSITY OF TORONTO

ÉCOLE NATIONALE DES BEAUX-ARTS

LES

CONCOURS D'ARCHITECTURE

DE

l'Année Scolaire 1911-1912

DEPT. OF ARCHITECTURE
AUG 16 1911
UNIVERSITY OF TORONTO

SIXIÈME ANNÉE

5e SÉRIE

PROGRAMMES

ESQUISSE DE 24 HEURES — 1911

PROGRAMME DU 17 MARS 1911

Une Ecole Professionnelle d'Apprentis dans une grande ville

Cet établissement spécialement destiné à former des ouvriers de diverses catégories se rapportant à l'industrie du Bâtiment, s'étendrait sur un vaste terrain isolé de toute part.

Il comporterait huit divisions répondant aux professions suivantes : charpentiers, serruriers, menuisiers, ferblantiers, bronziers, tailleurs de pierres, stucateurs mosaïstes, sculpteurs ornemanistes et tourneurs sur bois.

Chacun des groupes comporterait trois ateliers pour recevoir vingt élèves, soit soixante en tout, avec deux contre-maîtres par salle, ayant chacun, en outre de leur place de travail, une petite pièce servant de bureau.

Un vestiaire-lavabo correspondrait à chaque groupe, avec autant d'armoires particulières. Des urinoirs et des cabinets d'aisances.

Quatre grandes salles ou hangars pour le tracé des épures correspondraient à celles des professions pour lesquelles l'expérience en démontre la nécessité, elles seraient à proximité des groupements ci-dessus indiqués. Des bains-douches les desserviraient.

Des magasins et entrepôts spéciaux pour les matériaux et les matières premières seraient dans le voisinage des ateliers.

Services Généraux

Une grande salle de réunion permettrait de donner des concerts, des fêtes, de convoquer à des distributions de prix et récompenses tous les élèves, leurs parents, les représentants de la Municipalité ; huit salles de cours qui peuvent être de formes différentes, chacune pour soixante élèves et des apprentis venus du dehors.

De grands vestibules proportionnés à ces locaux, reliés par des passages couverts, constitueraient, avec une grande galerie des modèles et échantillons, sorte de Musée de la Construction, la partie commune à tous les élèves.

Le public pourrait accéder à un grand magasin de vente pour les objets fabriqués dans l'Etablissement, dans le voisinage d'un ensemble de bureaux nécessaires à l'Administration, d'une caisse et aussi de salles de réunion pour le Conseil d'Administration de l'Ecole avec bureaux pour l'économe-gérant.

D'importance à peu près égale au corps de bâtiment comprenant ces services serait l'habitation du directeur, permettant des réceptions en proportion avec sa fonction, et le logement d'un

certain nombre de fonctionnaires et surveillants que nécessiterait l'agglomération d'environ cinq cents enfants.

Une usine centrale avec accès facile de combustible, matériaux, etc., donnerait la force motrice, la lumière électrique et le chauffage à tous les locaux de l'Etablissement.

Le terrain isolé ne dépasserait pas 300 mètres dans sa plus grande dimension.

L'échelle du plan, de la façade et de la coupe serait de 0.002 $^{m}/_{m}$.

M. MADELINE, élève de M. Deglane..... Pl. 158.

INSTITUT DE FRANCE. — ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS

CONCOURS ACHILLE LECLÈRE 1912

Les Salles de Fête et de Réunion et les grandes Serres d'un Jardin d'Acclimatation

Dans un jardin d'acclimatation, il faut de grands espaces couverts où la foule puisse se réfugier en cas de mauvais temps et où diverses sortes d'attractions puissent lui être offertes en toute saison.

C'est le programme qui est proposé aux concurrents.

Dans un groupement très décoratif on combinera les éléments suivants :

De vastes serres, les unes à température douce, pour les camélias, par exemple, les autres à température élevée pour les palmiers et grandes plantes tropicales, variées dans leurs proportions, toutes d'une orientation bien justifiée, seront réunies dans un grand ensemble, et en outre en communication avec une importante salle entourée de galeries superposées pour les réunions nombreuses.

Il se donnera dans cette halle, pourvue d'une estrade, des concerts à grand orchestre, des bals, des conférences avec projections, etc. On y fera des exhibitions ethnographiques, des expositions satisfaisant à la curiosité aussi bien qu'à la science.

Des vestibules, escaliers et dégagements en permettront l'entrée et l'évacuation rapide. Des cafés et restaurants y trouveront place. Les dessous ou parties latérales pourront être affectés aux aquariums, volières, cages à petits animaux et se combineront dans des effets amusants et souples avec les mouvements de terrain, les terrasses, rampes, perrons, balustrades, statues, moyens d'éclairage, devant concourir à l'embellissement du parc.

Terrain pour les constructions, maximum 120 mètres. Echelle du plan, 0 ^{m} 0025. Façade et coupe, échelle double. Echelle du rendu, 0 ^{m} 005. Façade et coupe à 0 ^{m} 01.

Les esquisses devront être rendues au Secrétariat de l'Institut, le jeudi *4 janvier 1912*.

Le jugement des esquisses aura lieu le samedi 6 janvier 1912.

Les dessins rendus seront remis au Secrétariat de l'Institut, le mercredi 6 mars 1912, avant quatre heures.

Le jugement définitif aura lieu le samedi 9 mars 1912.

Pour être apte à concourir, il faut être Français et n'avoir pas 30 ans le jour de la publication du programme, qui doit être faite le 23 décembre de chaque année.

Les projets porteront une épigraphe ou devise, répétée sur un pli cacheté qui contiendra l'acte de naissance et l'adresse des concurrents.

Le prix ne peut être obtenu qu'une fois par le même concurrent.

La collaboration dans l'exécution des projets n'est plus admise. (Décision de l'Académie du 10 mars 1906.)

Les projets couronnés resteront la propriété des auteurs. Mais une épreuve photographique des dits dessins devra être déposée à la bibliothèque de l'Ecole des Beaux-Arts par les lauréats du prix. (Décision de l'Académie du 5 décembre 1908.)

Prix : M. Maxime PETIT, élève de M. Deglane..... Pl. 159 à 163.
Mention : MM. F. et J. DUPRÈ, élèves de M. Jaussely... Pl. 164 à 168.

1re CLASSE — ESQUISSE

CONCOURS D'ÉMULATION DU MERCREDI 6 MARS 1912

Le Professeur de théorie propose pour sujet du concours:

Une Place publique

Cette place destinée à devenir l'un des centres de circulation et d'activité les plus importants de la capitale d'un Etat récemment constitué, serait créée au point d'aboutissement de trois lignes de chemin de fer.

Vers ce même point aboutiraient aussi plusieurs des voies publiques principales de la nouvelle capitale.

Deux des gares têtes de ligne seraient d'égale importance : la troisième serait plus importante en raison du développement plus considérable du réseau à desservir.

En vue de faciliter le transit des voyageurs, ces trois gares seraient reliées entre elles par des galeries.

Deux grands hôtels à voyageurs seraient également en communication avec ces gares.

Des constructions diverses destinées au commerce et à l'habitation compléteraient ce vaste ensemble.

La circulation urbaine serait facilitée par des voies électriques souterraines et par des tramways dont les stationnements seraient convenablement disposés sur divers points.

En vue de ne pas gêner la circulation dans les quartiers voisins, les voies de chemin de fer seraient établies à un niveau supérieur à celui moyen de ces voies.

Les communications entre les gares et avec les hôtels seraient également établies au-dessus des rues et avenues

La gare principale comporterait 12 voies ferrées parallèles ; celles secondaires n'en comporteraient que huit.

Les services divers de ces gares : salles des pas-perdus, bureaux de distribution des billets, d'enregistrement des bagages, salles d'attente, etc., seraient disposées en tête des voies ; des escaliers séparés donneraient accès, les uns aux voyageurs partant, les autres aux voyageurs arrivant.

Les services de direction et de comptabilité seraient établis dans les étages.

L'espace libre formant la place proprement dite n'excéderait pas 200 mètres sur 300.

On fera :

Le plan de la place avec amorces des diverses constructions l'entourant, l'élévation vers la gare principale avec coupe des amorces des autres constructions et une coupe perpendiculaire à cette élévation à 0 m. 0015 p. m.

Les plans des constructions seront pochés.

Paris, le 6 mars 1912. V. BLAVETTE.

Première Seconde Médaille : M. André MAURICE, élève de M. Héraud ..... Pl. 169
— — — M. Robert LEBOUT, élève de M. Deglane. ... Pl. 170.
— — — M. GIRARDIN, élève de M. Paulin..... Pl. 171.

1re CLASSE. — RENDU

CONCOURS D'ÉMULATION DU MERCREDI 31 JANVIER 1912

A RENDRE LE SAMEDI 30 MARS

Le Professeur de théorie propose pour sujet du concours:

Un Institut océanographique

Cet établissement destiné à l'étude de la faune et de la flore marines serait construit sur un terrain ménagé entre une route en corniche dominant d'environ 15 mètres le niveau le plus élevé

de la mer et une petite anse formant port et abri pour les embarcations de service destinées à la pêche et pour une ou deux embarcations de plaisance.

Le bâtiment principal serait situé entre une cour accessible aux voitures par la route et une terrasse dominant la mer ; il comprendrait un rez-de-chaussée élevé de quelques marches seulement au-dessus de la cour et de la terrasse et un premier étage.

Une habitation isolée formant hôtel pour le directeur et sa famille avec petite cour de service, écurie, remise, garage, etc., et deux pavillons : l'un pour le concierge, l'autre pour un jardinier, compléteraient cet ensemble au niveau de la route.

Le rez-de-chaussée du bâtiment principal comprendrait :

Un vestibule ;

Un amphithéâtre pour 200 auditeurs avec salle de préparation ;

Deux cabinets de professeurs ;

Deux grands laboratoires avec cabinets de préparateurs ;

Six petits laboratoires particuliers pour les professeurs et des savants étrangers ;

Une bibliothèque spéciale ;

Un grand escalier et des escaliers secondaires, vestiaires, water-closets, lavabos, urinoirs, chambres noires pour la photographie, etc.

Le premier étage comprenant plusieurs pièces correspondant aux divisions principales de la construction serait entièrement aménagé en musée.

Ce bâtiment serait couvert par des terrasses ou bien ses toitures seraient dominées par une plate-forme de peu d'étendue facilitant la vue au loin.

Dans un étage inférieur établi tout ou partie sous le bâtiment principal et tout ou partie sous la terrasse vers la mer serait établi, en outre des dépôts de matériel, d'alcool pour les préparations, de combustible, etc., un vaste aquarium divisé en plusieurs compartiments et alimenté d'eau de mer.

A proximité du petit port seraient prévus, soit dans des constructions basses, soit sous les autres constructions, des dépôts pour les engins de pêche, le matériel des embarcations, un dépôt de combustible, une pièce pour les pompes refoulant l'eau dans l'aquarium et un logement de gardien.

Des escaliers intérieurs et extérieurs et des rampes établiraient des communications faciles entre le port, la cour et les divers services.

La plus grande dimension, en plan, du bâtiment principal mesuré au rez-de-chaussée n'excéderait pas 80 mètres ; le terrain occupé par l'ensemble des constructions n'excéderait pas 160 mètres sur 120.

On fera :

Pour l'esquisse : le plan d'ensemble à rez-de-chaussée, l'élévation vers la mer et une coupe perpendiculaire à cette élévation à 0 m. 0015 p. m. ;

Pour le rendu : les mêmes plan et coupe à 0 m. 005 p. m., la même élévation du bâtiment principal à 0 m. 01 et ce qui pourra être donné des constructions accessoires pour que l'ensemble du rendu n'excède pas les dimensions de *deux châssis n° 2 ($1^m25 \times 0^m85$) séparés ou d'un seul châssis n° 4 ($1^m25 \times 1^m50$) maximum.*

Paris, le 31 janvier 1912. V. BLAVETTE.

Première Seconde Médaille :			M. ADAMS, élève de M. Laloux.....	Pl. 172, 173.
—	—	—	M. CHALIGNE, élève de M. Bernier...	Pl. 174, 175
—	—	—	M. HOWE, élève de M. Laloux.....	Pl. 176, 177.
—	—	—	M. MONTAGNE, élève de M. Paulin...	Pl. 178, 179.
—	—	—	M. THILLET, élève de M. Laloux.....	Pl. 180, 181.

Des *Premières Secondes Médailles* ont été également accordées aux projets de MM. GADZIKIEWIEZ, élève de M. Bernier ; JACOTTET et PÉCHIN, élèves de M. Laloux.

CONCOURS CHENAVARD 1912

A la Gloire des Lettres
Les Nouvelles Scènes du Théâtre National de la Comédie Française

M. CASTEL, élève de M. BERNIER. — Pl. 182 à 186.

Une Exposition permanente à la Gloire de la République

M. ALBERT LE MONNIER, élève de M. HÉRAUD. — Pl. 187 à 194.

2e CLASSE — ESQUISSE

CONCOURS D'ÉMULATION DU VENDREDI 5 AVRIL 1912

Le Professeur de théorie propose pour sujet du concours :

La Porte intérieure d'un Musée d'Artillerie

Cette porte donnant accès à la salle centrale de ce musée aurait sa face principale dans le grand vestibule de cet édifice.

Sa décoration serait simple et grave et se distinguerait plutôt par son caractère monumental que par la richesse de l'ornementation. Des armes diverses offriraient naturellement les motifs principaux de la décoration.

La baie aurait 2 m. 50 de largeur.

On fera un plan et une coupe indiquant la disposition, en arrachement, des parties du vestibule voisines de la porte à 0 m. 005 p. m. et l'élévation de la face principale de cette porte à 0 m. 04 p. m.

Paris, le 5 avril 1912. — V. BLAVETTE.

2e CLASSE — RENDU

CONCOURS D'ÉMULATION DU VENDREDI 8 MARS 1912

A RENDRE LE SAMEDI 27 AVRIL

Le Professeur de théorie propose pour sujet du concours :

Un Temple protestant

Cet édifice consacré au culte de la Religion réformée comprendra :

Un porche ou péristyle ;

Une nef avec portiques latéraux ;

Un hémicycle avec sièges pour les membres du Consistoire et, en avant, le pupitre et la table de communion ;

Une salle pour le Consistoire ;

Une sacristie et une ou deux petites pièces pour les officiants ;

Des tribunes superposées aux portiques du rez-de-chaussée et facilement accessibles par des escaliers placés près de l'entrée.

La chaire évangélique sera placée vers le fond de la nef.

Un buffet d'orgue sera établi au-dessus de l'entrée.

Le terrain, isolé de tous côtés, mesurera 25 mètres de largeur sur 60 de profondeur au maximum.

On fera :

Pour l'esquisse : le plan du rez-de-chaussée et la coupe longitudinale à 0 m. 0025 p. m. et l'élévation au double ;

Pour le rendu : le même plan à 0 m. 005, la même coupe et celle transversale à 0 m. 01 p. m. et la même élévation à 0 m. 02.

Paris, le 8 mars 1912. V. BLAVETTE.

Première	*Mention :*	M. CRETELLE, élève de M. Hulot.....	Pl. 195, 196.
—	—	M. FERRET Jules, élève de M. Bernier.....	Pl. 197, 198.
—	—	M. Gilbert-P. HALL, élève de M. Deglane..	Pl. 199, 200.
—	—	M. BON, élève de M. Bernier.	
—	—	M. FLEURY, élève de M. Umbdenstock.	
—	—	M. JEANNIN, élève de M. Defrasse.	
—	—	M. TALBOURDEAU, élève de M. Héraud.	
—	—	M. VERNHOLES, élève de MM. Duquesne & Recoura.	

A. VINCENT, 4, Rue des Beaux-Arts, PARIS

ÉCOLE NATIONALE DES BEAUX-ARTS

LES

Concours d'Architecture

DE

l'Année Scolaire 1911-1912

SIXIÈME ANNÉE

6e SÉRIE

PROGRAMMES

Planches 201 à 254

PARIS

AUGUSTE VINCENT

4, Rue des Beaux-Arts, 4

Téléphone 814-81

LIBRARY
SEP 1 0 1991
UNIVERSITY OF TORONTO

1re CLASSE — RENDU

CONCOURS D'ÉMULATION DU JEUDI 30 MAI 1912

A RENDRE LE SAMEDI 13 JUILLET

Le Professeur de théorie propose pour sujet du concours :

Une Station d'éclairage des Côtes

Les côtes sont éclairées par une série de phares d'importance diverse, assez rapprochés les uns des autres pour assurer le croisement de leurs rayons lumineux. Ces phares sont reconnaissables à la couleur de leur feu, à la durée et à la diversité de leurs éclipses. Dans les parages où ils sont nombreux on est parfois obligé de les doubler.

Les grands phares comportent tout un ensemble de dépendances qui en font des établissements importants.

La station, objet du concours, située vers le milieu d'une grande courbe rentrante formée par le littoral est projetée avec deux phares égaux, distants d'environ 30 mètres l'un de l'autre, et une sirène, puissant instrument à vent, dont le pavillon est tourné vers la mer.

Cette station comprendra :

Les deux phares ayant chacun, à leur sommet, un appareil électrique et, immédiatement au-dessous, une chambre de veille ;

Un petit bâtiment pour la sirène ;

Un bâtiment pour la manœuvre à couvert des signaux sémaphoriques ;

Un bâtiment pour la transmission et la réception des radiotélégrammes.

Ces bâtiments seront reliés par une galerie couverte fermée et bien abritée vers la mer et par une terrasse utilisable par beau temps.

Les bâtiments de service, en communication facile avec les précédents, comprendront :

Un bâtiment des machines, moteurs et dynamos ;

Un pavillon pour le chef de station ;

Des habitations pour quatre ménages ;

Un pavillon de gardien et un pavillon d'abri pour les douaniers ;

Hangars et dépôts pour le combustible, les agrès, etc.

Au bas du rocher sur lequel les phares sont construits, un abri pour une barque de sauvetage, en communication avec le plan supérieur par une descente bien protégée.

La lumière des phares sera à 70 mètres au-dessus du niveau moyen de la mer ; la hauteur du rocher n'excède pas 25 mètres.

Le terrain affecté aux constructions aura, au maximum, 70 mètres en largeur parallèlement à l'axe des phares et 100 mètres en profondeur.

On fera :

Pour les esquisses : le plan, la coupe et l'élévation vers la mer à 0 m. 0025 p. m.

Pour le rendu : le même plan, la même coupe à 0 m. 005 p. m. et la même élévation à 0 m. 01 p. m.

Paris, le 30 mai 1912. V. BLAVETTE.

Première Médaille :	M. AUBERT Pierre, élève de M. Héraud...	Pl. 232, 233.
—	M. BONHOMME, élève de M. Héraud.....	Pl. 234, 235.
Première Seconde Médaille :	M. MAURICE André, élève de M. Héraud...	Pl. 236, 237.
— — —	M. MILLIKEN, élève de M. Redon.....	Pl. 238, 239.
— — —	M. ROOT, élève de M. Deglane.....	Pl. 240, 241.
— — —	M. BIRR, élève de M. Redon.	
— — —	M. PINCHARD Jacques, élève de M. Pascal.	
— — —	M. SZELECHOWSKY, élève de M. Paulin.	
— — —	M. VERNOUILLET Just, élève de M. Paulin.	

2e CLASSE — RENDU

CONCOURS D'ÉMULATION DU VENDREDI 28 JUIN 1912

A RENDRE LE SAMEDI 20 JUILLET (3 SEMAINES)

Le Professeur de théorie propose pour sujet du concours :

Un Cercle militaire

Cet édifice, destiné à servir de lieu de réunion, d'étude et de repos aux officiers d'une ville de garnison, comprendrait :

Un porche ou vestibule ;

Une pièce pour les ordonnances de service ;

Un petit salon ou parloir pour la réception des visiteurs étrangers à l'armée ;

Un vestiaire ;

Une bibliothèque ;

Une salle d'escrime ;

Une salle de café-restaurant avec terrasse, galerie ou portique et jardin pour l'été ;

Et dans un étage d'attique, une vingtaine de chambres avec dépendances pour des officiers de passage;

Cabinets d'aisances et urinoirs à chaque étage.

Les services du café-restaurant, les caves et resserres, une salle de douches, les appareils de chauffage et quelques autres dépendances seraient aménagés en soubassement.

L'ensemble réservé aux seuls officiers doit, par sa disposition, différer nettement de ce que serait un lieu de réunion ouvert au public.

Le terrain n'excédant pas 40 mètres sur 60 est isolé sur trois faces et touche une propriété voisine par l'un de ses petits côtés.

On fera :

Pour l'esquisse : le plan du rez-de-chaussée, l'élévation principale et une coupe perpendiculaire à cette élévation à 0 m. 0025 p. m.

Pour le rendu : les même plan et coupe à 0 m. 005 p. m. et la même élévation à 0 m. 01 p. m.

Paris, le 28 juin 1912. V. BLAVETTE.

Première Mention : M. MALE, élève de M. Pascal.. Pl. 242, 243.

CONCOURS POUR LE GRAND PRIX DE ROME — ARCHITECTURE

CONCOURS DÉFINITIF. — PROGRAMME DU 19 MARS 1912

Un Casino dans une ville thermale

Ce Casino projeté dans une ville thermale y constituerait un ensemble des attractions les plus diverses, réunirait tout ce qui peut divertir et intéresser les habitants, surtout les baigneurs et les riches étrangers de la clientèle de cette célèbre ville d'eaux et de plaisirs.

Ce Casino serait élevé en contiguïté avec un magnifique parc à proximité d'une forêt qui sert de promenade.

Il comprendrait :

1° Une sorte de palais contenant d'importantes salles de jeux, des salles et salons pour les fêtes et bals, des salles de restaurant, une bibliothèque avec salons de lecture et de correspondance, des galeries d'exposition de peinture, sculpture, d'objets d'arts, le tout relié par des vestibules, galeries et accompagné de bureaux pour l'Administration; des vestiaires, offices, lavabos, etc.

Cette partie du Casino comprendrait en outre un théâtre pour 1,200 personnes, avec toutes ses dépendances : une vaste salle pour les concerts, les conférences, les projections cinématographiques, les séances d'escrime, de boxe, etc.

2° De larges galeries pour la promenade, avec de grands et riches magasins pour la vente des tous les objets de luxe, d'utilité, de curiosité, agréables aux baigneurs.

3° Des hôtels luxueux devant contenir ensemble 400 chambres installées avec tout le confort possible. Ces hôtels, placés de préférence du côté de la ville, contiendraient tous les services en usage et toutes les dépendances des hôtels de premier ordre.

Ces divers bâtiments seraient entourés de verdure, d'allées ombragées, de massifs de fleurs. Dans la partie voisine du palais seraient aménagés des espaces pour les exercices sportifs, pour les concerts en plein air, pour des serres, buvettes et cafés qui ajouteraient à l'agrément de ces jardins attenant au parc, qui reste en dehors de la composition.

L'ensemble de cette composition se développera dans un rectangle de 100,000 mètres superficiels. Toutefois, la plus grande dimension de ce rectangle n'excèdera pas 400 mètres. Le terrain est supposé sensiblement de niveau.

Il est demandé pour l'esquisse :

Un plan de la composition contenue dans la surface indiquée, à 0 m. 002 p. m. ; une façade (0.80) générale et une coupe perpendiculaire à cette façade à 0 m. 004 p. m. (1 m. 60).

Grand-Prix de Rome : M. DEBAT-PONSAN, élève de M. Laloux..... Pl. 244 à 247.
(Né à Copenhague le 21 Août 1882).

1er Second Grand-Prix : M. GRÉGOIRE, élève de M. Paulin..... Pl. 248 à 250.
(Né à Arcueil-Cachan le 11 Août 1883).

2e Second Grand-Prix : M. EXPERT Roger, élève de MM. Redon & Umbdenstock. Pl. 251 à 254.
(Né à Arcachon le 18 Avril 1882).

School of Architecture &
Landscape Architecture
University of Toronto
230 College Street
Toronto, Ontario M5S 1A1
Canada

A. VINCENT, 4, Rue des Beaux-Arts, PARIS

ÉCOLE NATIONALE DES BEAUX-ARTS

LES

CONCOURS D'ARCHITECTURE

DE

l'Année Scolaire 1911-1912

SIXIÈME ANNÉE

6e SÉRIE

PROGRAMMES

School of Architecture & Landscape Architecture
University of Toronto
230 College Street
Toronto, Ontario M5S 1A1
Canada

HISTOIRE GÉNÉRALE DE L'ARCHITECTURE

1re CLASSE — RENDU

CONCOURS D'ÉMULATION DU LUNDI 29 AVRIL 1912

A RENDRE LE JEUDI 9 MAI 1912

Le Professeur propose pour sujet du concours :

La Reconstitution du Campanile du XVIe Siècle à la Sainte-Chapelle de Champigny-sur-Veude

La Sainte-Chapelle de Champigny dépendait du château des Bourbon-Montpensier. L'édifice offre en plan la disposition de la Sainte-Chapelle du XIIIe siècle, mais elle est décorée dans le goût de la Renaissance française et précédée d'un porche qui est sans liaison avec la chapelle. C'est un motif d'architecture classique tel que ceux élevés par Bullant à l'entrée des escaliers du château d'Ecouen.

La Sainte-Chapelle de Champigny possède encore une magnifique série de verrières divisées dans leur hauteur en trois registres : celui du bas est affecté à la généalogie des Bourbons, celui du milieu à la vie de Saint-Louis, celui du haut aux scènes de la Passion. La baie centrale de l'abside est occupée par une crucifixion qui interrompt la série historique de la vie de Saint-Louis.

Sous Richelieu le château fut rasé et on ne conserva que les dépendances, assez importantes pour avoir formé le château actuel.

La Sainte-Chapelle fut conservée. Deux dessins de Gaignières dont l'un porte la date de 1699 donnent, l'un le plan, l'autre une vue de la Sainte-Chapelle ainsi décrite : « Veüe de la Sainte-Chapelle de Champigny-en-Poitou, bastie l'an 1543 par Louis de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon ».

Sur cette vue de la chapelle est figuré un campanile à deux étages surmonté d'une petite flèche et qui a été remplacé par une flèche moderne élevée sur la souche ancienne prise dans l'ancienne charpente.

C'est la reconstitution de ce campanile en charpente recouverte de plomb qui fait l'objet du concours et qui remplacerait la flèche figurée sur les dessins.

Le croquis de Gaignières ne peut être considéré que comme une indication à cause des imperfections mêmes du tracé.

Les élèves se rendront compte d'ailleurs, à l'aide des croquis de l'enrayure basse et du tracé des chevrons-fermes qui la soutiennent, des appuis fournis par la charpente à ce petit campanile. Ils en étudieront avec soin la structure en indiquant, par deux plans pris à hauteur convenable, la combinaison des différentes pièces.

Ils se rappelleront que, dans ces ouvrages de charpente recouverte de plomb, les feuilles qui se superposent à dilatation libre avec ourlets pour empêcher les infiltrations d'eau sont étudiées en vue de l'étanchéité en dehors des ornements, lesquels s'appuient sur des gaines formant recouvrement ou sont montés sur des agrafes soudées.

On fera, pour l'esquisse, le plan, l'élévation et la coupe du campanile à l'échelle des dessins d'ensemble, c'est-à-dire à 0 m. 005 pour mètre et, pour le rendu, les mêmes dessins à 0 m. 02 pour mètre. On les complétera par un croquis perspectif en utilisant la petite vue perspective qui est donnée.

Le Professeur, LUCIEN MAGNE.

Première Seconde Médaille : M. ALBERT LE MONNIER, élève de M. HÉRAUD.. Pl. 201.
— — — M. GRAPIN, élève de M. BERNIER..... Pl. 202.
— — — M. GRANDPIERRE, élève de M. HÉRAUD..... Pl. 203.
— — — M. PAUTY, élève de M. HULOT..... Pl. 204.

LIBR SEP 1 UNIVERSITY

1re CLASSE — RENDU

CONCOURS D'ÉMULATION DU MERCREDI 3 AVRIL 1912

A RENDRE LE SAMEDI 25 MAI

Le Professeur de théorie propose pour sujet du concours :

Un Musée d'anatomie comparée

Cet édifice, partie d'un vaste établissement tel que le Muséum d'Histoire naturelle à Paris, aurait son entrée principale vers le jardin et ses entrées secondaires sur une voie publique dont il pourrait cependant être séparé par des cours ou par une allée d'isolement.

Destiné au montage, à l'exposition et à la conservation de squelettes et de représentations de l'écorché de l'homme et des divers animaux vivant actuellement, il comprendrait :

1° Dans un étage de soubassement, les ateliers de montage, les réserves de pièces détachées et de doubles, diverses salles d'étude, les locaux du personnel de service, les appareils de chauffage, les réserves de combustible et de produits de conservation, des urinoirs, des water-closets, etc. ;

2° Au rez-de-chaussée :

Une très vaste salle ou hall pour l'exposition de squelettes de cétacés et autres géants de la nature ;

Un amphithéâtre pour 200 auditeurs avec salle de préparation de cours, cabinet de professeur, cabinet de préparateur, dépôt de pièces et de préparations d'enseignement et quelques cabinets à la disposition de savants étrangers ;

Une bibliothèque spéciale comprenant salle de lecture, dépôt de livres, cabinet de bibliothécaire ;

Deux ou trois grandes pièces et quelques petites pièces réservées spécialement affectées à l'anatomie humaine ;

Diverses salles ou galeries ;

Un ou deux grands escaliers, des escaliers secondaires, des ascenseurs et des monte-charges ;

3° Au premier étage, une suite de salles ou galeries destinées à l'exposition de squelettes des animaux moyens et petits et des préparations ou reproductions de leurs organes ;

4° Et enfin, si la composition le comportait, quelques pièces facilement accessibles dans un deuxième étage partiel.

Les galeries d'exposition, tout en étant aussi largement éclairées que possible, devraient cependant être disposées pour présenter un très grand développement de surfaces murales pouvant recevoir des vitrines fermées.

N. B. — Les ateliers de préparation seraient intallés sur un autre point de l'établissement.

En prévision de démonstrations au moyen de projections, l'amphithéâtre serait disposé de manière qu'on y puisse facilement obtenir l'obscurité complète pendant le jour.

La plus grande superficie du terrain occupé par les constructions n'excéderait pas 120 mètres sur 100.

On fera :

Pour l'esquisse : le plan du rez-de-chaussée, l'élévation sur le jardin et la coupe à 0 m. 0015 p. m.

Pour le rendu : le plan du rez-de-chaussée, celui du premier étage, la coupe à 0 m. 004 p. m. et la même élévation à 0 m. 01 p. m.

Paris, le 3 avril 1912. V. BLAVETTE.

Première	*Seconde*	*Médaille :*	M. BONHOMME, élève de M. Héraud.	Pl. 205, 206.
—	—	—	M. FROMAGE, élève de M. Defrasse.	Pl. 207, 208.
—	—	—	M. MERCIÉ, élève de M. Pascal.....	Pl. 209, 210.
—	—	—	M. VAUGEOIS, élève de M. Paulin...	Pl. 211, 212.
—	—	—	M. GRAPIN, élève de M. Bernier.....	Pl. 213, 214.
—	—	—	M. SORG, élève de M. Defrasse.....	Pl. 215, 216.

1re CLASSE — ESQUISSE

CONCOURS D'ÉMULATION DU MERCREDI 1er MAI 1912

Le Professeur de théorie propose pour sujet du concours :

Une Travée d'une Galerie des Fêtes dans un Palais

Cette galerie aurait l'importance monumentale de la galerie François Ier à Fontainebleau, ou des galeries d'Apollon au Louvre, des glaces à Versailles, etc. Elle aurait de 9 à 10 mètres de largeur ; l'entre axe des travées serait de 7 mètres au maximum ; de larges trumeaux sépareraient les fenêtres qui n'existeraient que d'un seul côté.

La galerie pourrait être plafonnée ou voûtée ; sa hauteur du sol au plafond ou au sommet de la voûte n'excéderait pas 12 mètres.

La paroi opposée aux fenêtres comprendrait des parties pleines et quelques portes.

On fera : le plan d'une travée comprenant la totalité de la largeur de la galerie avec

8836

indication des deux murs à 0 m. 01 p. m. et l'élévation d'une travée du mur opposé aux fenêtres avec ou sans porte et avec arrachements des travées voisines à 0 m. 025 p. m.

Paris, le 1er mai 1912. V. BLAVETTE.

Première	*Seconde*	*Médaille*	M. MONARD, élève de M. HÉRAUD.....	Pl. 217.
—	—	—	M. LAURENTIN, élève de M. REDON.....	Pl. 218.
—	—	—	M. LE MONNIER ALBERT, élève de M. HÉRAUD..	Pl. 219.
—	—	—	M. LACOSTE, élève de M. DEGLANE.....	Pl. 220.
—	—	—	M. BONHOMME, élève de M. HÉRAUD.	

SECTIONS DE PEINTURE, DE SCULPTURE ET D'ARCHITECTURE

CONCOURS DE COMPOSITION DÉCORATIVE

EXÉCUTÉ EN COLLABORATION, D'APRÈS UN PROGRAMME DONNÉ PAR LE PROFESSEUR

PROGRAMME DU LUNDI 22 AVRIL 1912, A RENDRE LE JEUDI 23 MAI 1912

La Buvette d'un Etablissement thermal

Ce serait seulement la face de fond de cette salle qu'il s'agirait de décorer, c'est-à-dire celle où surgirait l'eau de la source. Celle-ci s'échapperait d'un orifice situé assez bas, dans une niche peu profonde, de manière à permettre aux personnes en traitement de s'en approcher et d'en prendre.

La salle serait couverte par une voûte en berceau de forme surbaissée, de 9 mètres de haut sur 8 mètres de large.

La Niche mesurerait 5 mètres de haut et 4 mètres de large.

La décoration, pour laquelle l'architecture, la peinture et la sculpture seraient appelées à concourir, pourrait mettre en jeu des allégories où l'eau serait considérée comme un élément bienfaisant et régénérateur.

On fait observer que la mosaïque et la céramique seraient ici judicieusement appropriées pour les parties avoisinant l'orifice de la source, notamment dans la niche où l'humidité permanente serait à redouter pour une peinture quelle qu'elle soit.

Il n'y aura pas d'esquisse.

Le rendu, devant être le résultat de la collaboration d'un peintre, d'un sculpteur et d'un architecte, sera exprimé sous forme de *maquette colorée*, de manière à permettre aux trois arts de se manifester clairement.

Cette maquette sera établie à l'échelle de 0 m. 08 par mètre, c'est-à-dire huit fois celle du croquis annexé.

NOTA. — On rappelle que les trois collaborateurs (peintre, sculpteur et architecte) doivent être chacun titulaires de la mention des trois arts pour pouvoir prendre part au concours.

Dans ce concours, les récompenses, médailles ou mentions, ne peuvent être cumulées.

Le Professeur, H. MAYEUX.

1re *Seconde Médaille.*	M. LAMBERT JACQUES, élève de M. Marcel LAMBERT Mlle MERCÈRE, élève de M. HUMBERT..... Mlle HAUTOT, élève de M. MARQUEST.....	Planche 221.
2e *Seconde Médaille.*	M. DAUPHIN, élève de M. DAUPHIN..... Mlle DISSART, élève de M. M. PLAUSZEWSKI, élève de M.	Planche 222.
3e *Seconde Médaille.*	M. CRASTE, élève de M. BERNIER..... M. RICHARD JAMES, élève de M. HUMBERT..... M. MATAUANU, élève de M. MERCIÉ.....	Planche 223.

2e CLASSE — ESQUISSE

CONCOURS D'ÉMULATION DU VENDREDI 31 MAI 1912

Le Professeur de théorie propose pour sujet du concours :

Un Puits public

Sur une place d'une petite ville du midi de la France, dont le terrain peut être accidenté, on suppose un puits public, manœuvré par l'ancien mode de poulie et de cordes actionnées à la main. Ce puits sert à l'approvisionnement d'eau des ménages et parfois on doit attendre quelque temps son tour. Aussi des bancs seront disposés et formeront avec le puits un ensemble pittoresque.

Le puits peut être isolé ou adossé à un mur de jardin ; sa construction comporte la pierre pour la margelle et, au-dessus, la pierre, le bois ou le métal.

Le diamètre intérieur de la margelle est de 1 m. 50.

On fera un plan et une coupe des constructions au-dessus du sol à 0 m. 01 p. m. et l'élévation à 0 m. 04 p. m.

Paris, le 31 mai 1912. V. BLAVETTE.

2e CLASSE. — RENDU

CONCOURS D'ÉMULATION DU VENDREDI 3 MAI 1912

A RENDRE LE SAMEDI 22 JUIN

Le Professeur de théorie propose pour sujet du concours :

Une Salle des Assemblées générales du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat, divisé en sections, se réunit en assemblées générales pour les délibérations collectives. Ses séances ne sont pas publiques ; elles réunissent les Conseillers d'Etat, les Maîtres des requêtes et les Auditeurs.

La salle dont l'étude est proposée ouvrira sur une vaste antichambre d'une part et, à l'opposé, sur un salon communiquant avec les cabinets du Président et ceux des Vice-Présidents. Elle est supposée au premier étage.

Les travaux du Conseil d'Etat exigeant à toutes les places la lecture de nombreuses pièces, cette salle doit être très claire et recevoir, autant que possible, une lumière diffuse. Il convient donc qu'elle soit éclairée par de hautes fenêtres ou aussi par des jours pratiqués dans le plafond ou les voussures.

Elle sera disposée pour :

Un bureau de la Présidence, comprenant le fauteuil du Ministre-Président et six fauteuils pour le Vice-Président et cinq Présidents de section ;

En avant de ce bureau, tribune ou bureau pour le rapporteur ;

Sur les côtés, tables pour des secrétaires et des rédacteurs ;

Tables avec fauteuils pour 44 Conseillers d'Etat, 30 Maîtres des requêtes et 32 Auditeurs.

Nota. — Dans la salle actuelle, au Palais-Royal à Paris, les Conseillers, puis les Maîtres des requêtes, enfin les Auditeurs sont tous en face du bureau du Président. Cette disposition, qui n'est indiquée qu'à titre de renseignement, n'est pas obligatoire.

Tout en assurant aux membres de l'Assemblée des installations spacieuses, il importe d'éviter les trop grandes distances qui ne permettraient pas d'entendre facilement.

La salle doit comporter, avec une assez grande richesse de matériaux et de décoration, le caractère de gravité qui convient aux séances solennelles d'un des grands corps de l'Etat.

La plus grande dimension intérieure de la salle n'excédera pas 20 mètres : sa hauteur ne dépassera pas 10 mètres.

On fera :

Pour les esquisses : le plan à 0 m. 004 p m., la coupe transversale regardant le bureau du Président et la coupe longitudinale à 0 m. 008 p. m. ;

Pour le rendu : le plan avec indication complète des installations mobilières et amorces des salles voisines à 0 m. 01 p. m. et les mêmes coupes à 0 m. 02 p. m.

Les coupes devront comprendre le profil entier des murs limitant la salle.

Paris, le 3 mai 1912. V. BLAVETTE.

Première Mention : M. CHAPMAN, élève de MM. Duquesne et Recoura.... Pl. 224, 225.
— — M. DEBOUT, élève de MM. Lemaresquier et Gromort. Pl. 226, 227.
— — M. NICOLAÏDIS, élève de M. Paulin..... Pl. 228, 229.
— — M. DURAND André, élève de M. Deglane.
— — M. LEGRAND, élève de M. Dauphin.
— — M. VERNET, élève de M. Paulin.

1re CLASSE — ESQUISSE

CONCOURS D'ÉMULATION DU MERCREDI 26 JUIN 1912

Le Professeur de théorie propose pour sujet du concours :

Un Monument commémoratif

L'équipage complet d'un submersible, composé de deux officiers et d'une vingtaine de sous-officiers et matelots, vient de trouver la mort au cours d'une manœuvre; les corps de ces victimes du devoir, enfermés dans leur navire coulé à grande profondeur, seront privés de sépulture.

Le monument, objet du concours, rappellerait ce malheureux événement.

Elevé sur la côte, à peu de distance du lieu de l'accident, il serait construit en granit ou autres matériaux sans grande valeur intrinsèque, mais à l'abri des injures du temps; sa décoration serait très sobre.

La plus grande dimension en plan est indéterminée; celle en élévation, mesurée au-dessus du terrain, n'excéderait pas 15 mètres.

On fera le plan et la coupe à 0 m. 01 p. m. et l'élévation à 0 m. 025 p. m.

Paris, le 26 juin 1912. V. BLAVETTE.

Première Seconde Médaille : M. Maxime PETIT, élève de M. Deglane..... Pl. 230.
— — — M. Albert LE MONNIER, élève de M. Héraud.. Pl. 231.

SUBSTITUTE 'R' CARD

Location ARCH

No. of Copies 1

Binding ✓